

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance Ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Creil, le seize février deux mille vingt-six à 19h00, sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire.

Jessica ELONGUERT est nommée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

NOM&PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	POUVOIR DONNE A	ABSENT LORS DU VOTE DE LA DELIBERATION N°
DHOURY-LEHNER Sophie	Maire	X			
VILLEMMAIN Jean-Claude	Adjoint	X			
ALKAYA Döndü	Adjointe	X			
BROCHOT Thierry	Adjoint	X			14-
FAZAL Loubina	Adjointe	X			
BOUKHACHBA Karim	Adjoint	X			5-
SAVAS Yesim	Adjointe	X			
AKABLI Adnane	Adjoint	X			
LAMBRE Fabienne	Adjointe	X			
DEME Abdoulaye	Adjoint	X			
MOUSSATEN Najat	Adjointe		X	MME DHOURY-LEHNER	
LEMAIRE Cédric	Adjoint	X			
MEUNIER Catherine	Conseillère Municipale	X			14-
MARTIN Fabrice	Conseiller Municipal		X	MME ALKAYA	
TALL Bérénice	Conseillère Municipale	X			
BULUT Ahmet	Conseiller Municipal	X			
DUHIN Mariline	Conseillère Municipale	X			
PERRIN Emmanuel	Conseiller Municipal		X	MME PEREZ	14-
SAKHO Halimatou	Conseillère Municipale	X			
KHOULA Ammar	Conseiller Municipal	X			
HAMADOUCH Leïla	Conseillère Municipale	X			
N'DIAYE Babacar	Conseiller Municipal	X			

SOW Aïssata	Conseillère Municipale		X		
AÏT MESSAOUD Mohamed	Conseiller Municipal	X			
ELONGUERT Jessica	Conseillère Municipale	X			
EL OUASTI Mohammed	Conseiller Municipal		X	M.DEME	
PEREZ Anne-Gaëlle	Conseillère Municipale	X			14-
ZAHRAOUI Belkassoum Hakim	Conseiller Municipal		X		
SENET Jenifer	Conseillère Municipale		X	M.BOUKHACHBA	5-
EL MOUSSAOUI Moussa	Conseiller Municipal	X			
BOULHAMANE Hicham	Conseiller Municipal		X	M.KA	
JACQUEMART Caroline	Conseillère Municipale		X		
KA Amadou	Conseiller Municipal	X			
M'BAYE Maimouna	Conseillère Municipale		X		
MEHADJI Hafida	Conseillère Municipale		X		
NACHITE Noureddine	Conseiller Municipal	X			
LUCAS Johann	Conseiller Municipal		X		
DUCHATELLE Sylvie	Conseillère Municipale	X			14-15-16-17-18-19-20
FACCHINI Gérald	Conseiller Municipal		X	MME DUCHATELLE	14-15-16-17-18-19-20

- **Date de la convocation du conseil municipal : 10 février 2026**
- **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39**                      **Quorum : 20**
- **Nombre de conseillers absents non représentés : 6**
- **Nombre de conseillers municipaux présents : 24**
- **Nombre de pouvoirs : 9**
- **Nombre de votants : 33**
- **Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**

Madame la Maire prend la présidence de la réunion du conseil. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00. Il demande au secrétaire désigné, Jessica ELONGUERT de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal

■ **Ordre du jour**

N°	Titre
1	Motion - Solidarité avec les populations du nord et de l'est de la Syrie
2	Motion- Soutien au peuple Iranien
3	Information au conseil municipal - Octroi de la protection fonctionnelle à madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire
4	Information au Conseil Municipal - Octroi de la protection fonctionnelle à monsieur Abdoulaye DEME, 9ème Adjoint au Maire
5	Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) - Modifications statutaires
6	Contrat de concession - Exploitation des mobiliers urbains - Lancement de la procédure
7	Convention de gestion de service avec l'ACSO - Entretien et nettoyage du vélobox
8	Convention de servitude avec ENEDIS - rue Albert Dugué
9	Dégradations au cimetière du centre-ville - Indemnisation et convention transactionnelle
10	Présentation du rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes
11	Présentation de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025
12	Bilan des paiements par carte bancaire 2025
13	Budget Principal - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026
14	Budget annexe EC'EAU PORT- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026
15	Association Femmes sans Frontière - Convention pluriannuelle d'objectifs
16	Mise à jour du tableau des effectifs
17	Cession d'un bien sis 78 rue du Plessis Pommeraye
18	Convention d'objectifs entre l'association "Faiencerie-Théâtre de Creil" et la Ville de Creil
19	Adhésion à l'association Arts Cirque Oise (ARCO)
20	Règlement de la Dictée Creilloise 2026
21	Jeu concours - Nuit Européenne des Musées du 23 mai 2026

■ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du :**

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

## **1 Motion - Solidarité avec les populations du nord et de l'est de la Syrie**

Mme DHOURY-LEHNER : Mme ALKAYA pour le rapport

Mme ALKAYA expose :

Il y a onze ans, Kobané devenait le symbole d'une résistance populaire héroïque face à la barbarie de Daesh. Cette victoire, remportée au prix de lourds sacrifices, avait fait des combattantes et combattants kurdes des alliés reconnus dans la lutte contre l'État islamique.

Aujourd'hui pourtant, les Kurdes de Syrie sont à nouveau attaqués, encerclés et menacés, d'Alep à Kobané.

Dans le nord et l'est de la Syrie, au Rojava, des populations civiles vivent sous la menace permanente : bombardements, pénuries d'eau et d'électricité, déplacements forcés. Organisées au sein des Forces démocratiques syriennes, ces populations font face à une insécurité grave, dans un silence international préoccupant.

Les populations concernées ne sont pas uniquement kurdes. Arabes, Syriaques, Assyriens, Arméniens et autres communautés vivant dans cette région subissent également les conséquences directes de l'offensive militaire et des recompositions politiques en cours.

Le pouvoir syrien entend reprendre le contrôle des territoires sans garantir ni droits politiques ni protection aux populations civiles. À cela s'ajoute le cynisme des grandes puissances internationales, qui sacrifient une nouvelle fois ces populations au gré de leurs intérêts géopolitiques.

À Kobané, ce sont des civils qui vivent sous la menace constante, tout en continuant à faire vivre une expérience politique singulière fondée sur la démocratie locale, la parité entre les femmes et les hommes et le pluralisme religieux et ethnique. Cette expérience dérange, précisément parce qu'elle démontre qu'une autre voie est possible.

Face à cette situation, le conseil municipal affirme que la solidarité humaine et la protection des civils ne peuvent être subordonnées aux calculs diplomatiques.

Kobané nous rappelle que la paix ne se construit pas sans les peuples, mais avec eux, dans la justice, la dignité et la solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'affirmer sa solidarité avec l'ensemble des populations civiles du nord et de l'est de la Syrie, en particulier avec les populations kurdes de Syrie, ainsi qu'avec toutes les communautés vivant dans ces territoires.

**Article 2** : de condamner fermement l'offensive militaire en cours, qui met en danger direct les populations civiles et fait peser un risque majeur de catastrophe humanitaire.

**Article 3** : de demander aux autorités françaises, notamment au Président de la République et au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, de se prononcer clairement en faveur de la protection des populations civiles et du respect de leurs droits fondamentaux.

**Article 4** : de décider que la présente motion sera transmise à la Présidence de la République, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à monsieur le Préfet de l'Oise ainsi qu'à monsieur le Sénateur de l'Oise, Alexandre Ouizille.

## 2 Motion- Soutien au peuple Iranien

Mme DHOURY-LEHNER : M. AKABLI pour le rapport

M. AKABLI expose :

Dans un contexte d'inflation et d'effondrement de l'économie, des manifestations massives ont lieu dans plusieurs villes d'Iran pour protester contre l'explosion du coût de la vie. Depuis le 28 décembre, les Iraniennes et les Iraniens s'organisent, les commerces ferment en signe de protestation et les appels à la grève se multiplient.

Face à ces actions, le gouvernement a choisi de répondre par la répression. Les mobilisations prennent un autre tournant, l'opposition au régime en place et la défense des libertés fondamentales s'ajoutent aux revendications.

Le peuple Iranien se dresse contre le régime au pouvoir depuis des décennies pour défendre sa liberté. La République islamique d'Iran exerce un contrôle violent de la population et des mœurs, en particulier des femmes, des personnes LGBTI, des minorités ethniques et religieuses.

Face à ces aspirations légitimes, le gouvernement des mollahs d'Ali Khamenei a choisi de répondre par la violence et la censure. Les organisations non gouvernementales (ONG) comptent au moins 50 000 arrestations liées aux manifestations et 30 000 morts depuis le mois de décembre 2025.

Néanmoins, il est impossible d'avoir un décompte exact. Les hôpitaux sont surchargés et des raids y sont organisés pour chasser les manifestants blessés. Les familles doivent chercher elles-mêmes les corps de leur proche qui jonchent le sol dans les hôpitaux, dans les morgues improvisées et dans la rue.

L'offensive meurtrière menée contre le peuple Iranien n'épargne personne : ni les manifestants, ni les simples passants. Les milices armées tirent à vue, elles s'en prennent aussi à de jeunes enfants, les ONG font état de mineurs arrêtés mais aussi d'enfants et de bébés abattus d'une balle dans la tête.

Malgré l'installation d'un climat de terreur, la mobilisation n'a pas faibli, pourtant le régime ne recule devant rien. Les Iraniens sont isolés du monde : les communications et les réseaux internet sont coupés, la presse est muselée, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et le recours aux armes létales sont monnaie courante.

Le courage des Iraniennes et des Iraniens qui se soulèvent et le combat pour la justice et la démocratie qu'ils portent nous oblige. En particulier celui des femmes qui sont en première ligne et qui incarnent le mouvement depuis des années.

Ce combat pour la liberté n'appartient qu'au peuple Iranien, aucune ingérence étrangère, aucun sauveur proclamé, aucun chef religieux ne peut décider pour leur avenir. Ils écrivent l'histoire et construisent ensemble la perspective de jours meilleurs.

Le monde ne peut fermer les yeux face à l'horreur, la France ainsi que l'Union Européenne ont d'ores et déjà inscrit les "gardiens de la révolution Iraniens" comme organisation terroriste. C'est une première étape qui doit en appeler d'autres.

Le massacre des Iraniens ne doit pas devenir le terrain de jeux des autres pays à l'instar des Etats-Unis qui s'immiscent dans les affaires iraniennes et menacent d'une intervention militaire pour mieux négocier. Aucun Etat ne doit profiter de la détresse d'un peuple pour servir ses propres intérêts.

Nous, élus de la République, avons le devoir et la responsabilité de relayer ces combats, de défendre le respect des droits humains et d'apporter tout notre soutien aux femmes et aux hommes d'Iran.

A Creil, nous partageons ces valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité. Le conseil municipal par l'adoption de cette motion exprime sa solidarité et son soutien aux Iraniennes et des Iraniens pour que résonnent leur voix : Femmes, Vie, Liberté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'exprimer sa solidarité et son soutien au peuple iranien, et en particulier aux femmes iraniennes, engagées dans un combat courageux pour la liberté, l'égalité et la démocratie.

**Article 2** : condamner fermement la répression violente et les violations massives des droits humains commises par le régime iranien à l'encontre de la population civile.

**Article 3** : appeler la France, l'Union européenne et la communauté internationale à agir pour la protection des

droits humains en Iran et à soutenir les aspirations légitimes du peuple iranien, dans le respect du droit international.

### 3 Information au conseil municipal - Octroi de la protection fonctionnelle à madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Madame Sophie DHOURY- LEHNER, maire, a été victime de propos publiés sur le compte Facebook anonyme « Creil, je vois tout », par le biais d'une vidéo, en date du 31 janvier 2026. Les éléments qui la composent, affirment que Mme DHOURY-LEHNER fait l'objet d'une enquête judiciaire en raison d'une déclaration mensongère effectuée auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Madame DHOURY- LEHNER a déposé plainte contre X pour diffamation envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité publique ou un citoyen chargé d'un service public par parole image écrit ou moyen de communication par voie électronique.

C'est dans ce cadre que, par courrier en date du 04 février 2026, madame DHOURY- LEHNER a sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales. Ce courrier a été transmis à monsieur le Préfet, par courrier électronique le 05 février 2026, ainsi qu'aux membres du conseil municipal, également par courrier électronique, le 05 février 2026.

Pour rappel, la loi n° 2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux introduit une procédure automatique d'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice de tous les membres des exécutifs locaux. La collectivité territoriale doit accorder la protection fonctionnelle à ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives. La loi n°2024-247 du 21 mars 2024, a introduit un mécanisme d'octroi automatique de cette protection pour le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional, ainsi que les élus, les suppléants ou ayant reçu délégation.

La nouvelle procédure supprime l'intervention en amont d'une délibération par laquelle le conseil statuait sur la demande présentée par l'élu victime.

Désormais, l'élu bénéficie, dans un délai de cinq jours francs, de la protection de la collectivité à compter de la réception de sa demande par la collectivité s'il a été procédé, dans ce délai, à la transmission de la demande au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, ainsi qu'à l'information des membres du conseil municipal, départemental ou régional. Cette information est portée à l'ordre du jour de la séance suivante de l'organe délibérant. L'organe délibérant peut décider de retirer ou d'abroger la décision d'octroi par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la collectivité. Ce mécanisme a pour objectif une meilleure protection des élus locaux.

Par conséquent, madame Sophie DHOURY-LEHNER, maire, bénéficie de la protection fonctionnelle pour les faits évoqués ci-dessus.

Il est précisé, à cet effet, que la commune est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant la protection fonctionnelle des élus et des fonctionnaires qui sera mis en œuvre au titre des faits ci-dessus évoqués. Le contrat d'assurance de la collectivité pourra prendre en charge certaines des dépenses exposées dans cette affaire selon les conditions prévues au contrat. Les dépenses éventuelles non prises en charge dans le cadre du contrat d'assurance de la collectivité seront prises en charge par la commune, à un montant maximum fixé à 2 000,00 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

Madame Sophie DHOURY- LEHNER ne prend pas part au vote.

**Noureddine NACHITE** : *Ce n'est pas grave. Madame la Maire, chers collègues. Vous avez accordé 15 protections fonctionnelles à votre majorité. Cela représente 30 000 € d'argent public perdu dans des procédures qui, vous l'avez reconnu vous-même, n'aboutissent à rien. Tout l'été, la page « Creil, Je vois tout » a diffusé ce que la presse a appelé un véritable « feuilleton téléphonique ». Des extraits de conversations attribués à votre Directrice générale adjointe, votre plus proche collaboratrice depuis 18 ans, ayant été publiés. Vous avez, Madame la Maire, indiqué avoir saisi le Procureur de la République dès le 31 juillet de cette année. Vous avez adressé un courrier aux agents. Vous avez dénoncé des contenus malveillants et injurieux. Très bien. Mais au-delà de la communication, il y a le fond. Dans ces enregistrements, je cite, il est question de « pots de vin, de*

locaux commerciaux loués à des tarifs anormalement bas, de sociétés d'élus proches travaillant avec la Ville, d'enveloppes remises dans des conditions troublantes, de commerçants Creillois dénigrés, d'emplois attribués ici ou là à des membres de votre majorité, et des pressions exercées par des élus sur des agents municipaux ». Ces propos sont attribués à votre Directrice générale, une de vos plus proches collaboratrices. Cela change tout, Madame.

Madame la Maire, nous sommes aujourd'hui à plus de huit mois après. Vous n'avez toujours rien fait, vous n'avez pas réagi. Madame la Maire, si ces propos sont faux, ils auraient dû être démentis clairement et publiquement. Si ces propos sont manipulés, il faut en apporter la démonstration. S'ils sont exacts, même partiellement, la situation est extrêmement grave. Or, aujourd'hui, plus de huit mois après, votre proche collaboratrice est à ce jour toujours présente dans les effectifs, comme en atteste votre Rapport d'Orientation Budgétaire. Pourtant, Madame la Maire, son contrat de Directrice générale vous permet de la licencier pour rupture de confiance. Cette procédure ne nécessite que deux mois de préavis. Cette procédure, vous la connaissez très bien, vous l'avez utilisée par le passé. Vous le savez, d'autres procédures existent. La rupture conventionnelle. Dois-je rappeler que vous avez versé 60 000 € d'argent public à votre ancien Directeur de la communication dans un contexte de tension interne extrêmement choquant, avec une de ses collaboratrices qui a dû, par ailleurs, fuir faute de protection suffisante de la part de son employeur, c'est-à-dire vous ?

Preuve en est que la défense des femmes vous importe peu, Madame la Maire, comme votre absence de réaction lorsqu'un élu de votre majorité a attaqué publiquement sur les réseaux sociaux une Directrice de votre administration.

Madame la Maire, comment les Creillois doivent comprendre cette situation ? N'y a-t-il pas une rupture de confiance entre vous, Madame la Maire, et votre Directrice générale ? On ne peut pas d'un côté évoquer des faits suffisamment graves pour saisir le Procureur, et de l'autre maintenir la situation sans clarification pendant huit mois. Cette contradiction, Madame la Maire, nourrit le doute. Le doute est d'autant plus lourd lorsqu'on se rappelle que votre proche collaboratrice disait il y a huit mois, je cite, qu'elle avait « des bombes » à votre sujet. « Qu'elle allait tout faire couler, tout faire exploser ».

Une question me vient, Madame la Maire : êtes-vous victime de chantage ? Je me pose cette question puisque vous et votre majorité avez demandé 15 protections fonctionnelles contre « Creil, Je vois tout » et contre Oise-Hebdo, mais aucune concernant un éventuel litige vous opposant à votre Directrice générale. Il y a un proverbe qui dit « Quand il y a un flou, il y a un loup. »

Une autre question me vient, Madame la Maire. De quoi vous et votre majorité, avez peur ?

Madame la Maire, les Creillois n'attendent pas une chasse aux sorcières. Ils attendent de la clarté. Ils attendent que l'on fasse toute la lumière, pas par insinuation, pas par communiqué, mais par des faits vérifiables. Madame la Maire, ce n'est pas l'opposition qui fragilise l'institution. Ce sont les zones d'ombre qui vous entourent. Ce sont les zones d'ombre au sommet de l'institution. Si tout est faux, démontrez-le. Si tout est vrai, assumez les conséquences. Mais huit mois de silence – huit mois de silence – ce n'est plus tenable. Les Creillois et les Creilloises ont droit à la vérité, Madame la Maire. Je vous remercie.

**Moussa EL MOUSSAOUI** : Je souhaiterais répondre rapidement à notre cher collègue. Dans sa liste non exhaustive, il a sûrement oublié de parler de son directeur de campagne avec certaines diffamations et insultes. Et je répondrai juste par l'adage « dis-moi qui est ton directeur de campagne, je te dirai qui tu es. » Merci.

**Adnane AKABLI** : Mesdames, messieurs. Les indemnités des élus suscitent régulièrement des interrogations et soupçons, comme si les sommes perçues étaient indûment prises aux citoyens. Comment en est-on arrivé là ? Comment l'engagement des élus de la République peut-il être remis en question à travers le simple versement d'indemnités pourtant strictement encadrées ? Ces indemnités sont régies par des textes de loi bien précis. Les montants sont votés dans un cadre légal, contraint, et versés par le Payeur Public. Aucune improvisation, aucune manœuvre possible. Tout est encadré et contrôlé. Pourtant, malgré ces règles claires, certains cherchent encore à distiller le doute et à jeter le discrédit sur les élus. Notre Commune n'échappe pas à cette mécanique. Depuis plusieurs jours, certains sites tentent de semer le soupçon quant à la probité de Madame la Maire. Sa déclaration d'intérêt et de situation patrimoniale a été déposée conformément à la loi. Elle a été examinée par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Elle a été contrôlée, vérifiée, validée. La Haute Autorité est une institution indépendante, pourtant. Si la moindre anomalie avait été constatée, elle aurait été signalée et ce n'est pas le cas.

Alors, que cherche-t-on réellement ? La vérité ? Non, on ne cherche pas la vérité ici. Il s'agit de nourrir le doute, d'entretenir le soupçon, de salir lorsqu'on ne peut contester les faits.

Cela me fait penser à l'affaire Dreyfus en 1894, l'officier d'État de l'Armée française accusé d'avoir transmis des secrets militaires à l'Allemagne. Les preuves étaient fragiles. Certaines expertises graphologiques étaient douteuses. Mais dans un climat d'antisémitisme très fort et de tensions politiques, l'État-Major décide d'en faire un coupable idéal. Plus tard, il apparaît que le véritable traître était un autre officier. En 1898, l'écrivain Émile Zola publie dans le journal L'Aurore son célèbre article « J'accuse », dénonçant publiquement la manipulation judiciaire et la dissimulation de la vérité.

Je peux citer aussi le scandale du tabac dont au départ on disait que c'était bon pour la santé, mais à la suite des contrôles et des faits scientifiques, que les fumeurs allaient avoir le cancer du poumon. En contrepartie, au lieu d'attaquer frontalement les scientifiques, certaines compagnies de tabac adoptent une stratégie différente : financement d'études alternatives, insistance sur l'absence de consensus. Enfin bref, tout cela pour semer le doute.

C'est ce que nous avons ce soir ici. Car on n'a pas toujours besoin de prouver que la vérité est fautive. Il suffit parfois de convaincre le public qu'elle est incertaine. Preuve en est, alors même que la Haute Autorité recommande de déclarer les revenus en net, certains mettent en avant des montants bruts. Trop facile. Pour créer la confusion et laisser entendre que les chiffres seraient inexacts. Manipulations, instrumentalisation, tout semble être fait pour discréditer. Certains montages vont même jusqu'à laisser croire que le Procureur serait saisi. Là encore, il s'agit d'une insinuation. Insinuation. En réalité, si une procédure devait être engagée, ce serait pour diffamation caractérisée. La démocratie mérite mieux que des procès d'intention. Le moment venu, la justice mettra en lumière, même huit mois après, les responsabilités de chacun. Merci.

**Noureddine NACHITE** : Et voilà. Toujours la même histoire. On voit qu'il y a panique à bord, en tous les cas. Tout le monde remet. Le Directeur, Dreyfus. Mais franchement, il y a quelque chose de très simple. Moi, on m'a diffamé ici, que j'étais « Creil, je vois tout ». Cela a duré deux jours. Deux jours, pas huit mois. Deux jours, j'ai saisi un avocat et Madame sera devant le tribunal correctionnel le 4 mars. C'est faux ? Non, c'est vrai. Non, apprenez à écouter, sinon vous allez avoir un rappel au règlement. Je disais, je ne mets pas en cause la protection fonctionnelle. Je vous dis que moi, je le fais avec mes deniers personnels. Je ne comprends pas que, huit mois après, ce soit toujours la même chose. Rien n'est fait. Je ne parle pas de « Creil, je vois tout ». Je ne parle pas de Oise-Hebdo, je parle de votre Directrice générale. Je parle sur des faits, ce n'est pas moi. Sinon, pourquoi vous ne l'avez pas attaquée en diffamation ? C'est simple. Les faits sont graves.

Mais là, vous montrez encore une fois que la panique est à bord et tout le monde commence à s'agiter. Moi, je vous dis juste la réalité, il y a des faits et vous n'êtes pas capable de répondre. C'est tout, les Creillois jugeront et on verra bien la suite qui sera donnée. En tous les cas, vous auriez pu faire ce que j'ai fait. Cela a duré trois jours et l'affaire est réglée. Je vous remercie.

**Sylvie DUCHATELLE** : Bonsoir à tous. Madame la Maire, chers collègues, je m'adresse à vous ce soir car c'est la fin d'un mandat. À chaque campagne municipale, nous voyons réapparaître les mêmes dérives : diffamation, insultes, attaques personnelles, faux profils, insinuations malveillantes. Les réseaux sociaux deviennent le terrain d'un déchaînement, et cette année, prennent des proportions extrêmes. Des personnes, amies dans la vie, se transforment en adversaires acharnés, s'invectivent publiquement, se déchirent. Tout cela finit par rejaillir sur notre Ville, sur nos institutions, sur la confiance que les habitants nous accordent.

Je veux le dire ce soir avec gravité. La politique mérite mieux que cela. Depuis deux mandats, je suis élue dans l'opposition. Chacun le sait ici. Je n'ai jamais insulté qui que ce soit. Je n'ai jamais attaqué un collègue sur le plan personnel. Je ne me suis jamais cachée derrière un faux profil. Je respecte profondément celles et ceux qui s'engagent, quelle que soit leur sensibilité. Nous pouvons être en désaccord, parfois fermement, mais cela ne justifie jamais la haine, la calomnie ou la lâcheté numérique auxquelles je m'opposerai toujours fermement.

Les protections fonctionnelles qui se multiplient et dont nous prenons acte, ce soir encore, sont le symptôme d'un climat qui se dégrade. Elles sont nécessaires, car aucun élu ne doit être exposé à des violences verbales, des campagnes de diffamation. Malheureusement, elles ne devraient pas devenir la norme. Elles ne devraient pas être le reflet d'un système politique local où l'on s'attaque aux personnes plutôt qu'aux idées.

Je souhaite que nous retrouvions collectivement un sens de la dignité politique, que nous montrions l'exemple, que nous rappelions à nos concitoyens que le débat démocratique n'est pas un ring, mais

*un espace où l'on confronte des visions, pas des personnes.*

*J'ai également, lors de chaque campagne, subi la haine, des propos diffamatoires, voire des menaces téléphoniques, même sur des lieux de tractage, y compris dans des bureaux de vote.*

*Mais pour ma part, cependant, je continuerai à défendre mes positions et convictions, toujours avec respect. Je continuerai à assumer mes propos à visage découvert, et je veux continuer à croire que la politique peut être un lieu d'engagement noble, à condition que chacun y mette un peu de la hauteur.*

*Je veux profiter de ce moment, dernier Conseil de cette mandature, pour remercier les services de la Ville ainsi que mes collègues, lors des commissions municipales où des échanges furent parfois tendus, mais respectueux. Je souhaite ici réaffirmer mon soutien à tout collègue qui se verra diffamé, insulté et attaqué physiquement. Je vous remercie.*

**Karim BOUKHACHBA :** *Madame la Maire, mes chers collègues. Depuis plusieurs semaines, l'opposition tente de jeter le doute et laisse entendre que nous en ferions un usage abusif, voire de confort, en affirmant que nous pourrions nous défendre nous-mêmes. Je veux être très clair ce soir. La protection fonctionnelle n'est ni un privilège, ni un passe-droit, ni une faveur personnelle. C'est un droit prévu par la loi, un droit fondamental accordé aux élus et aux agents lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions. Quand un élu est attaqué, ce n'est pas seulement une personne qui est visée, c'est une décision publique, une politique municipale, l'institution communale elle-même qui est mise en cause. Dire que nous pourrions nous défendre nous-mêmes, c'est méconnaître totalement l'esprit de la loi. La protection fonctionnelle existe précisément pour éviter que l'engagement public ne devienne un risque personnel, financier ou juridique. Il faut rappeler que nous ne parlons pas ici de faits privés, mais d'actions menées dans le cadre du mandat confié par les citoyens et de responsabiliser l'exercice au nom de la Commune. Refuser la protection fonctionnelle ou stigmatiser serait envoyer un message dangereux, celui que l'engagement public expose seul, sans soutien de la Collectivité. Ce serait aussi créer une inégalité profonde entre les élus, ceux qui auraient les moyens personnels de se défendre et ceux qui ne les auraient pas. Est-ce cela que l'opposition souhaite, un mandat réservé à celles et ceux qui peuvent assumer seuls les conséquences juridiques de décisions prises pour l'intérêt général ?*

*Pour notre part, nous assumons pleinement ces délibérations. Elles sont légales, légitimes, responsables. Elles ne protègent pas des individus, elles protègent la fonction, le mandat, la démocratie locale.*

*Enfin, je veux dire avec gravité que renoncer à la protection fonctionnelle, ce serait céder à une forme d'intimidation politique. Cela, nous ne l'accepterons jamais. Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera ces délibérations avec conviction et sérénité. Je vous remercie.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Bien. Pour une délibération aussi courte, beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de choses que j'approuve. Madame DUCHATELLE, je signe votre déclaration. Je n'enlève pas une virgule, pas un accent. Mais une question me vient : que faites-vous dans le charroi de Monsieur NACHITE ? Que faites-vous ?*

**Noureddine NACHITE :** *Rappel au règlement. Rappel au règlement.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Oui, Monsieur NACHITE. Vous pouvez me donner le numéro de l'article du règlement intérieur sur lequel vous vous appuyez, Monsieur NACHITE ?*

**Noureddine NACHITE :** *Vous n'avez pas à prononcer mon nom et vous n'avez pas à vous occuper de nos affaires.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Vous avez raison.*

**Noureddine NACHITE :** *Ok, c'est très bien. Vous êtes tellement mal à l'aise...*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Taisez-vous. Taisez-vous.*

**Noureddine NACHITE :** *Calmez-vous, calmez-vous.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Vous avez fait un rappel au règlement. Je vous signale que le règlement vous interdit d'intervenir sans demander la parole. Et vous avez déjà parlé deux fois.*

**Noureddine NACHITE :** *Tranquille...*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Je suis tranquille.*

**Noureddine NACHITE :** *Parlez tranquille. C'est le dernier Conseil.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Taisez-vous.*

**Noureddine NACHITE :** *Échangeons.*

**Jean-Claude VILLEMAIN :** *Taisez-vous. Non.*

**Noureddine NACHITE :** *Échangeons tranquillement.*

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Non, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE** : Vous êtes mal à l'aise pour échanger ?

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Je ne suis pas mal à l'aise. Non, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE** : Vous êtes mal à l'aise par rapport à votre Directrice adjointe ?

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Non, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE** : Répondez, sur votre Directrice adjointe. Répondez-moi !

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Non, Monsieur NACHITE. Attendez que je finisse. Monsieur NACHITE nous a exposé, chers collègues, que ce qu'il y avait sur « Creil, je vois tout » était des faits. Il ignore – je ne parle même pas d'intelligence artificielle, je parle de manipulations d'enregistrements, que ce soit audio ou vidéo. On peut faire n'importe quoi, et même le contraire. Il y a pu y avoir des manipulations des enregistrements audio et vidéo. Mais je me dis que sans qu'il soit accusé d'être le pourvoyeur d'informations de « Creil, je vois tout », il en est un lecteur assidu et attentif, puisqu'il prend même des notes de tous ces passages. Il vient de nous faire la démonstration que tout ce qui peut être ragots, démago est bon pour son ragout. Monsieur NACHITE nous a exposé au milieu d'un salmigondis qui est un mélange confus de propos et d'arguties, que Madame la Maire avait fait des fautes dans sa gestion, dans ses déclarations. Mais non. La justice le prouvera. Nous attendons gentiment, patiemment. Oui, parfois, la justice va plus vite dans certains cas que dans d'autres. Moi, j'ai eu le cas. Une affaire a été réglée en trois, quatre semaines. Et une même affaire s'est terminée au bout de plusieurs mois par un non-lieu, alors que dans la première, les personnes ont été condamnées. La justice est ainsi faite, il faut la prendre comme elle est, et prendre les décisions qui décident.

Mais ce que je voudrais quand même dire, c'est que la personne qu'il a citée, l'ex-Directrice générale adjointe, on n'a pas à le crier sur tous les toits, a été sanctionnée. Une mesure a été prise pour la sanctionner, et cette sanction lui a été soumise.

**Noureddine NACHITE** hors micro

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Mais taisez-vous, Monsieur NACHITE ! On vous écoute religieusement, nous ! Tellement c'est intéressant les salmigondis que vous déjectez sur la table du Conseil.

Nous devons préserver l'honorabilité d'une personne et ne pas mettre cela sur la voie publique. C'est une sanction disciplinaire. Elle pourra peut-être faire des recours, je ne sais pas, mais pour l'instant, je crois que la procédure arrive à son terme. Elle a même abouti et la rupture de confiance a été prouvée.

**Noureddine NACHITE** hors micro.

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Je vous le dis. Mais taisez-vous, Monsieur NACHITE ! Pour une fois que vous avez un gros auditoire, vous vous croyez obligé de parler. Vous n'arrivez même pas à réunir autant de personnes que ce soir autour de cette table tellement, les gens ne veulent plus. Je trouve que vous avez apporté une bonne nouvelle aux Creillois. S'ils veulent se débarrasser de vous, qu'ils votent pour nous et on ne vous verra plus.

**Noureddine NACHITE** : Oui. S'il vous plaît, répondez ! Vous l'avez sanctionnée, donc ses propos étaient vrais ? Vous l'avez sanctionnée parce que ses propos étaient vrais ?

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Mais non...

**Noureddine NACHITE** : Ou est-ce que vous l'avez attaquée en diffamation ?

**Jean-Claude VILLEMAIN** : non audible

**Noureddine NACHITE** : Est-ce que vous l'avez attaquée en diffamation ?

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Monsieur NACHITE, c'est un problème interne à la ville de Creil. Nous le réglons de façon interne, selon les procédures qui régissent le statut de la Fonction publique et celui des employés municipaux. Point. Nous avons pris la décision de la sanctionner. Elle est sanctionnée. Oui. On me souffle qu'elle est licenciée depuis le 7 février. La sanction est tombée. Elle a abouti, elle est tombée.

Nous espérons – pour conclure quand même, parce que cela suffit, de telles arguties – pouvoir récupérer pour la Ville les sommes qui ont été avancées. Parce que nous sommes sûrs, ou pratiquement sûrs, que la justice entendra nos arguments. Comme dans l'affaire du « nez rouge » où vous m'aviez traité de tous les noms, ainsi que les avocats dans le prétoire. Pourtant, vous avez été battu et même condamné à un pretium doloris. Nous pensons pouvoir récupérer toutes les sommes que vous avez comptabilisées très bientôt, parce que les affaires vont tomber les unes après les autres.

*Dernière erreur que je souligne, pour montrer quand même que question pénal, Monsieur NACHITE en connaît un rayon, c'est que Madame la Maire n'a pas rendez-vous avec Monsieur NACHITE au tribunal.*

**Noureddine NACHITE** : Rendez-vous vendredi 6.

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Elle a rendez-vous devant le Juge. Et notre dossier est costaud.

**Noureddine NACHITE** : Aussi costaud que celui de l'Hôtellerie de la Rivière ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 31 voix pour, 1 voix contre, 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE

**Article unique** : prend acte de la protection fonctionnelle accordée à madame Sophie DHOURY- LEHNER.

#### **4 Information au Conseil Municipal - Octroi de la protection fonctionnelle à monsieur Abdoulaye DEME, 9ème Adjoint au Maire**

Mme DHOURY-LEHNER : Mme DHOURY-LEHNER pour le rapport

Mme DHOURY-LEHNER expose :

***Sophie DHOURY-LEHNER** : J'en profite pour apporter une précision, parce qu'il est important d'être précis dans les éléments d'échanges que nous avons. Il n'y a pas eu de sanction disciplinaire concernant notre ex-DGA, mais bien un licenciement pour rupture de confiance, opérant depuis le 7 février dernier. Les choses sont dites.*

*À l'occasion de cette protection fonctionnelle, je souhaite avant tout apporter et exprimer mon soutien plein et entier à notre maire adjoint, Monsieur Abdoulaye DEME, injustement pris pour cible par la page Facebook qui relaie des insultes et des calomnies inacceptables. Je déplore que vous soyez le seul à ne pas le dire concrètement, Monsieur NACHITE.*

Monsieur Abdoulaye DEME, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, a été victime de publications diffamatoires et insultantes, sur le compte Facebook anonyme « Creil, je vois tout ».

Monsieur Abdoulaye DEME a déposé plainte pour diffamation envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité publique ou un citoyen chargé d'un service public par parole image écrit ou moyen de communication par voie électronique.

C'est dans ce cadre que, par courrier reçu en mairie le 04 février 2026, monsieur Abdoulaye DEME a sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales. Ce courrier a été transmis à monsieur le Préfet, par courrier électronique le 05 février 2026, ainsi qu'aux membres du conseil municipal, également par courrier électronique, le 05 février 2026.

Pour rappel, la loi n° 2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux introduit une procédure automatique d'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice de tous les membres des exécutifs locaux. La collectivité territoriale doit accorder la protection fonctionnelle à ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions exécutives.

La nouvelle procédure supprime l'intervention en amont d'une délibération par laquelle le conseil statuait sur la demande présentée par l'élu victime.

Désormais, l'élu bénéficie, dans un délai de cinq jours francs, de la protection de la collectivité à compter de la réception de sa demande par la collectivité s'il a été procédé, dans ce délai, à la transmission de la demande au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, ainsi qu'à l'information des membres du conseil municipal, départemental ou régional. Cette information est portée à l'ordre du jour de la séance suivante de l'organe délibérant. L'organe délibérant peut décider de retirer ou d'abroger la décision d'octroi par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la collectivité. Ce mécanisme a pour objectif une meilleure protection des élus locaux.

Par conséquent, monsieur Abdoulaye DEME, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, bénéficie de la protection fonctionnelle pour les faits évoqués ci-dessus.

Il est rappelé que la protection fonctionnelle couvre notamment les éventuels frais de procédure (honoraires d'avocat) et l'éventuelle assistance psychologique.

Il est précisé, à cet effet, que la commune est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant la protection fonctionnelle des élus et des fonctionnaires qui sera mis en œuvre au titre des faits ci-dessus évoqués. Le

contrat d'assurance de la collectivité pourra prendre en charge certaines des dépenses exposées dans cette affaire selon les conditions prévues au contrat. Les dépenses éventuelles non prises en charge dans le cadre du contrat d'assurance de la collectivité seront prises en charge par la commune, à un montant maximum fixé à 2 000,00 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

Monsieur Abdoulaye DEME ne prend pas part au vote.

**Noureddine NACHITE** : *J'apporte tout mon soutien à Monsieur DEME. Bien sûr que je l'invite à porter plainte, c'est normal.*

*Sauf que j'aurais aimé, Madame la Maire, que vous répondiez pourquoi vous l'avez licenciée. Rupture de confiance. Ses propos ont-ils été... Ce sont vraiment ses propos ? C'est pour cela que vous l'avez licenciée ? Tout à l'heure, on nous a parlé de l'intelligence artificielle, de gens venus on ne sait pas d'où. Je voudrais juste que vous répondiez si vous l'avez licenciée pour ce motif-là, parce que ce sont ses faits. Avez-vous porté plainte pour diffamation ? Là, je vous dirais que je suis avec vous, je vous soutiendrais, comme je l'ai fait avec Monsieur DEME, si vous l'avez attaquée pour diffamation par rapport à ce qu'elle a dit. Je sais que ce n'est pas par rapport à vous, mais par rapport à votre mentor qu'elle a fait, en tous les cas, ces révélations. Donc je voudrais, devant cette Assemblée, que vous puissiez nous dire pourquoi cette rupture de confiance ? Sur quel point, Madame la Maire ? Merci.*

**Sophie DHOURY-LEHNER** : *Monsieur NACHITE, je vous renvoie au dictionnaire et à la définition du mot « confiance ». La rupture de confiance s'établit de manière subjective. Une procédure a été respectée. Les explications lui ont été données. C'est la seule personne à qui j'ai à rendre compte de cela. La personne en question est libre aussi d'engager des procédures si elle estime que son droit n'a pas été respecté. C'est ainsi que cela se passe sur les emplois fonctionnels, Monsieur NACHITE. C'est la règle du jeu. La réponse est simple. Maintenant, révisez, parce que cela peut vous être utile aussi, on ne sait jamais.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 32 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE

**Article unique** : prend acte de la protection fonctionnelle accordée à monsieur Abdoulaye DEME, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

## 5 Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) - Modifications statutaires

Mme DHOURY-LEHNER : M. AÏT MESSAOUD pour le rapport

M. AÏT MESSAOUD expose :

Par délibération en date du 25 novembre 2025, le comité syndical du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) a délibéré sur une modification statutaire visant à renforcer son efficacité et à adapter son action aux enjeux actuels.

La modification des statuts porte principalement sur les points suivants :

### 1) L'Amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum

- Réduction du nombre de délégués au sein du Comité syndical : passage de **133 à 106** ;
- Réorganisation des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE) : passage de **5 SLE Ville à 3** ;
- Cela passe par une nouvelle méthode de calcul des délégués :
  - **SLE communes** : 1 délégué par tranche de 7 500 habitants et 1 délégué pour 15 communes ;
  - **SLE villes** (communes > 25 000 habitants) : 1 délégué par seuil de 15 000 habitants ;
  - **Un délégué par EPCI.**

### 2) La modernisation de l'objet du syndicat

- Intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation.

### 3) La clarification des droits à agir

- Concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public ;
- L'intervention sur les lignes de télécommunication ;

- Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

#### 4) L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires (article 5)

- Ajout d'activités complémentaires :
  - Objets et réseaux d'objets connectés ;
  - Projets d'autoconsommation, incluant la mise en place de la PMO (Personne Morale Organisatrice).

#### 5) Faciliter la mise à jour des annexes

- Ajout de la possibilité de modifier la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60), tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60), tel qu'annexé à la présente délibération.

## 6 Contrat de concession - Exploitation des mobiliers urbains - Lancement de la procédure

Mme DHOURY-LEHNER : Mme LAMBRE pour le rapport

Mme LAMBRE expose :

Le 30 mai 2011, la Ville de Creil et la société JC DECAUX MOBILIER URBAIN ont conclu un marché public relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires et publicitaires de la Ville. Celui-ci a pris effet le 14 juin 2011 pour une durée de 15 ans. Il arrivera donc à échéance le 13 juin prochain. L'avenant de prolongation de contrat en cours de signature, prévoira une échéance au 31 décembre 2026.

Compte-tenu des évolutions jurisprudentielles intervenues depuis lors, ce contrat doit désormais être qualifié de « concession » compte-tenu des risques techniques et financiers transférés au co-contractant.

La future concession devra assurer la cohérence esthétique des mobiliers de la Ville de Creil, recourir aux nouvelles technologies et mettre en valeur certaines informations municipales.

Aussi, les mobiliers auront vocation à s'intégrer dans le paysage urbain afin de constituer un ensemble cohérent, harmonieux, homogène, performant et respectueux du développement durable. Les mobiliers devront également répondre de façon optimale aux différents besoins après avoir pris en considération les spécificités de la Ville et les transformations urbaines en cours et à venir sur le territoire communal.

Les principales caractéristiques du futur contrat et de la procédure à lancer figurent ci-dessous :

#### - Périmètre de la concession

A ce jour, la Ville dispose des mobiliers urbains suivants :

- 27 mobiliers d'information (2 m<sup>2</sup>) double face dont :
  - 24 disposent d'une face réservée à l'affichage municipal
  - 3 disposent de deux faces réservées à l'affichage municipal
- 8 mobiliers d'information (8 m<sup>2</sup>) double face dont l'une est réservée à l'affichage municipal
- 30 plans de ville
- 2 colonnes d'information culturelle municipale (dites colonne Morris)

Dans le cadre des négociations, ce nombre pourra être amené à évoluer (dans le respect de la réglementation en la matière).

Pour rappel, les abri-voyageurs ne seront pas concernés par ledit contrat. En effet, ils sont actuellement gérés par l'ACSO.

#### - Missions du concessionnaire

Le concessionnaire aura pour principales missions :

- La fourniture, la pose et la mise en service des mobiliers urbains
- La maintenance, le nettoyage et l'entretien de ces mobiliers urbains (ainsi que leur remplacement en cas de vandalisme notamment)
- L'exploitation desdits mobiliers
- **Durée du contrat**

La durée envisagée du contrat est fixée à 10 ans à compter du 01 janvier 2027.

Conformément à l'article L3114-7 du Code de la Commande Publique, cette durée tient compte de la nature et de l'étendue des prestations confiées au cocontractant, ainsi que des investissements demandés.

- **Modalités financières**

La rémunération du concessionnaire sera assurée intégralement par l'exploitation des faces qui lui seront réservées. S'agissant d'un contrat de concession, le Titulaire assumera l'ensemble des risques et périls liés à l'exploitation.

En contrepartie du droit d'exploitation publicitaire qui lui est consenti, le concessionnaire versera à la Ville une redevance pour occupation du domaine public composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le montant et/ou les modalités de calcul de ces redevances seront définis ultérieurement.

- **Valeur estimée du contrat**

En application de l'article R. 3121-1 du Code de la commande publique, la valeur de la concession est estimée à 700 000 euros H.T.

- **Suivi du contrat**

Conformément au Code de la Commande Publique, le concessionnaire produira chaque année un rapport d'exploitation présentant les données en matière de qualité de service et de performance économique et financière.

La Ville disposera d'un panel de sanctions en cas de manquements du concessionnaire à ses obligations contractuelles. Ces sanctions pourront aller, selon les cas, de sanctions pécuniaires à la sanction résolutoire.

- **Procédure à mettre en œuvre**

Au vu du montant prévisionnel du contrat, conformément à l'article R3126-1 du Code de la Commande Publique, une procédure de concession de service public dite « simplifiée » est envisagée. Elle dure environ 9 mois.

Ses principales étapes sont les suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal sur le principe du recours au contrat de concession et sur les modalités essentielles de ce contrat
- Publication d'un avis d'appel public à concurrence
- Réception des candidatures et des offres (procédure ouverte)
- Agrément des candidatures et analyse des offres initiales par la Commission de Concession
- Négociations (avec le ou les candidats retenus par la Commission)
- Délibération du Conseil Municipal sur le choix du contrat et du contractant

S'agissant de la Commission de Concession sus évoquée, conformément aux articles L1410-3 et 1411-5 du code général des collectivités territoriales, celle-ci est composée d'un Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les dispositions du règlement intérieur portant sur les instances de la commande publique approuvé par délibération n°13 du Conseil municipal en date du 19 février 2024 lui seront appliquées.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le lancement d'une procédure de concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à caractère général ou local et d'approuver les caractéristiques des prestations à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le principe du recours à une concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Creil.

**Article 2** : d'approuver les caractéristiques essentielles du futur contrat de concession dont les caractéristiques des prestations que devra assumer le concessionnaire ; étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à

madame la Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats.

**Article 3** : d'autoriser madame la Maire à engager une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux règles fixées par le code général des collectivités territoriales et le code de la Commande publique.

## 7 Convention de gestion de service avec l'ACSO - Entretien et nettoyage du vélobox

Mme DHOURY-LEHNER : Mme LAMBRE pour le rapport

Mme LAMBRE expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique cyclable, l'ACSO a mis en place le « Vélo Box », module de stationnement de vélos sécurisé, situé sur le parvis de la Gare de Creil.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement, un entretien régulier ainsi qu'un nettoyage du module sont nécessaires. À cette fin, l'ACSO et la commune de Creil ont convenu que ces interventions seront réalisées par les services communaux. Il convient donc d'établir une convention de gestion de service définissant les modalités juridiques, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations. La convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée de dix ans.

Il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention de gestion de service définissant les modalités d'entretien et de nettoyage du « Vélo Box »,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion de service pour l'entretien et le nettoyage du « Vélo Box », module de stationnement de vélos sécurisés sur le parvis de la gare de Creil, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter les termes de la convention de gestion de service définissant les modalités d'entretien et de nettoyage du « Vélo Box », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée de dix ans.

**Article 2** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion de service pour l'entretien et le nettoyage du « Vélo Box », module de stationnement de vélos sécurisé sur le parvis de gare de Creil, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

## 8 Convention de servitude avec ENEDIS - rue Albert Dugué

Mme DHOURY-LEHNER : Mme LAMBRE pour le rapport

Mme LAMBRE expose :

Pour permettre le renouvellement du réseau électrique, ENEDIS est amené à implanter des ouvrages de transport d'électricité et de tous les accessoires associés dans des propriétés privées.

Sur la commune de Creil, et particulièrement rue Albert Dugué, sur la parcelle cadastrée AR 0191, les travaux de renouvellement du réseau électrique nécessitent le renouvellement d'une canalisation souterraine.

ENEDIS sollicite la ville de Creil, propriétaire de la parcelle, pour l'établissement d'une convention de servitude, autorisant la pose d'une canalisation et des accessoires. Cette convention de servitude définit également les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention de la ville de Creil et d'ENEDIS.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20€).

Il vous est demandé :

- d'accepter les travaux nécessaires de pose d'une canalisation et des accessoires
- d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20€)

- d'accepter les termes de la convention de servitude de la ville à ENEDIS, sur la parcelle AR 0191, définissant les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention
- d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la rue Albert Dugué, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter les travaux nécessaires de pose d'une canalisation et des accessoires.

**Article 2** : d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20€).

**Article 3** : d'accepter les termes de la convention de servitude de la ville à ENEDIS, sur la parcelle AR 0191, définissant les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention.

**Article 4** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la rue Albert Dugué, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

## 9 Dégradations au cimetière du centre-ville - Indemnisation et convention transactionnelle

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2025, douze concessions sises au cimetière du centre-ville, dit cimetière de Verdun, ont fait l'objet d'actes de vandalisme, endommageant des éléments funéraires. L'individu auteur présumé des faits a été identifié grâce à la vidéosurveillance. Interpelé, il sera prochainement présenté devant le tribunal judiciaire pour y être jugé.

Le lendemain des faits, les services municipaux ont pris des photos des dégradations puis ont procédé au nettoyage des concessions. Les familles ont été reçues en mairie par madame la Maire.

Par courrier et par téléphone, le service des cimetières a invité chaque concessionnaire à déposer plainte et à se constituer partie civile. A ce jour, 7 concessionnaires ont déposé plainte et ont présenté des devis en remplacement des objets funéraires dégradés.

La Ville de Creil souhaite apporter aux victimes de ces actes de vandalisme un soutien moral et financier, au regard des plaintes déposées et devis présentés. Le montant maximum d'indemnisation est fixé à 350 euros.

Le concessionnaire ou ses ayants-droits doit avoir fourni à la direction de l'administration générale, avant le 2 février :

- le dépôt de plainte
- les devis du ou des objets funéraires dégradés
- un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera versée l'indemnisation

Une convention d'indemnisation sera signée entre la Ville et chaque victime.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe d'indemnisation des victimes des dégradations à hauteur de 350 euros par concession, d'approuver les termes de la convention d'indemnisation et autoriser madame la Maire à la signer.

**Sylvie DUCHATELLE** : *Je souhaite justement revenir sur ce point, Madame la Maire. Face à cette situation, je vous avais adressé un courrier officiel dès le mois d'octobre, c'est-à-dire deux/trois jours après ce vandalisme. Dans ce courrier, je vous sollicitais afin que la Ville prenne des mesures rapides pour restaurer les sépultures, juste avant la période de la Toussaint, qu'une ligne budgétaire spécifique soit inscrite pour financer ces réparations, et que la Collectivité assume pleinement ses responsabilités dans la préservation du patrimoine funéraire. Je n'ai reçu aucune réponse. Je tiens à le préciser quand même.*

*Aujourd'hui, vous nous présentez une délibération qui prévoit une indemnisation forfaitaire de 350 € par concession. Or plusieurs questions demeurent. Sur quelle base ce montant a-t-il été fixé ? Les devis ont été transmis par les familles. Le document l'indique, d'ailleurs. Pourquoi la Ville ne propose-t-elle pas une prise en charge proportionnée aux dégâts constatés ? Pourquoi aucune ligne budgétaire dédiée n'a été créée à l'époque, alors que je vous l'avais demandé explicitement dans mon courrier ? Ensuite, le protocole mis en annexe impose aux familles une obligation de confidentialité extrêmement stricte, leur interdisant de communiquer sur l'accord sans l'autorisation expresse de la Ville. Je m'interroge sur pourquoi une telle clause ? Pourquoi vouloir encadrer, voire*

*limiter leur capacité à s'exprimer ?*

*Les communes ont la compétence exclusive en matière de gestion, d'entretien et de sécurité des cimetières. C'est inscrit dans le Code général des collectivités territoriales. Cela signifie que vous auriez pu engager des dépenses d'entretien, financer des travaux et créer des crédits spécifiques pour des réparations exceptionnelles. Les dégradations du cimetière entrent clairement dans cette catégorie. Les réparations, suite aux dégradations du cimetière de Verdun, auraient été juridiquement recevables. Sur ces différents vandalismes, il y a différents montants. Certains très coûteux, d'autres moins. Sur quelle base les 350 €, et pourquoi ne pas avoir répondu à mon courrier adressé à l'époque afin de remettre en état sur la période de la Toussaint ? Je vous remercie.*

***Noureddine NACHITE** : Je rejoins ma collègue, Madame Sylvie DUCHATELLE. Cette délibération reconnaît les dégradations, mais pas réellement le préjudice subi. Quand des familles doivent faire face à plus de 3 000 € de dégâts, une indemnisation plafonnée à 350 € n'est pas à la hauteur, ni financièrement, ni moralement. La Ville aurait pu faire preuve de davantage de justice, de solidarité, de considération. Elle a choisi une réponse minimale. C'est regrettable. C'est une occasion manquée de montrer que la Collectivité sait protéger et soutenir ses habitants quand ils sont frappés dans ce qu'ils ont de plus intime. Je vous remercie.*

***Sophie DHOURY-LEHNER** : Merci, Monsieur NACHITE.*

*Premièrement, si je ne vous ai pas répondu par écrit, je l'ai fait oralement. À plusieurs reprises, je vous ai tenu informée du déroulé de nos réflexions. Je rappelle que c'est la première fois que la ville de Creil, et j'espère la dernière, est confrontée à ce type de situation. Même si vous avez une fâcheuse tendance à toujours renverser la logique des responsabilités, je rappelle qu'en aucune manière, d'aucune sorte, la responsabilité de la Ville n'est engagée dans cette affaire. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant. C'est le premier point.*

*Je retiens votre remarque concernant l'article 4 sur la confidentialité. C'est un article-type de ce genre de protocole d'accord qui n'a pas été supprimé. Il aurait sûrement dû l'être et je vous propose, à l'occasion de cette délibération, de le supprimer.*

*Quant à la prise en charge du nettoyage et de la totalité de la remise en état des tombes, vous avez sûrement échangé avec certaines familles qui auraient espéré cela. Je tiens à vous dire également que certaines familles nous ont spécifiquement interdit d'accéder aux concessions détériorées, et notamment de déplacer ou jeter un certain nombre de monuments cassés.*

*Il y a aussi une logique de responsabilité civile qui s'engage dans le cadre de ce type de situation. La Ville n'a pas à intervenir sur une concession sur laquelle il y a l'expression de la volonté qu'on n'y touche pas, d'une part, et la volonté qui n'est pas clairement exprimée que la Ville se substitue à la famille, d'autre part.*

*Je rappelle également qu'un nettoyage, en revanche, autour et sur les concessions a été fait avant le week-end de la Toussaint, ainsi qu'à l'intérieur de l'ensemble du cimetière. J'espère pour les familles, je le souhaite de tout cœur, que la responsabilité de l'individu mis en cause sera engagée et qu'elles pourront obtenir des dédommagements par la suite. J'espère également que leurs assurances en responsabilité civile prendront leurs responsabilités, parce que c'est bien à cela qu'elles servent.*

*La Ville, même si nous avons fait preuve d'empathie et que nous compatissons à la douleur des familles, ne peut pas assumer la responsabilité de tous les actes individuels de vandalisme commis dans cette Ville. C'est ma position. Je l'assume. Vous ne la partagez pas, je l'entends, c'est votre choix. C'est aussi pour cela que vous êtes dans l'opposition et que nous ne sommes pas dans le même camp.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, 2 abstentions, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le principe d'indemnisation de 7 familles victimes des dégradations d'éléments funéraires sur leur concession, qui ont transmis le dépôt de plainte et le devis de remplacement des objets funéraires, pour un montant total de 2 450 euros maximum.

**Article 2** : d'approuver les termes de la convention d'indemnisation.

**Article 3** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer les 7 conventions d'indemnisation, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

**Article 4** : d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

## 10 Présentation du rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Mme DHOURY-LEHNER : Mme ELONGUERT pour le rapport

Mme ELONGUERT expose :

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de la République française. Inscrite dans les textes constitutionnels de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République, elle est également consacrée par les engagements internationaux de la France, notamment à travers la Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Ces textes fondateurs traduisent l'attachement constant de la France à la promotion des droits humains et à l'affirmation du principe d'égalité.

Afin de garantir une égalité effective et non plus seulement formelle, le législateur a progressivement renforcé le cadre juridique et réglementaire en la matière. À ce titre, l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, codifié à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, impose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants l'élaboration et la présentation annuelle d'un rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport doit porter à la fois sur :

- le fonctionnement interne de la collectivité, en tant qu'employeur ;
- les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire ;
- les orientations, actions et programmes destinés à améliorer durablement la situation en matière d'égalité.

Il est présenté préalablement aux débats relatifs au projet de budget, afin d'éclairer les choix politiques et financiers de la collectivité.

Ce document s'organise autour de deux grandes parties :

- Une première partie consacrée à un diagnostic sociodémographique, mettant en évidence les grandes tendances de la population creilloise, et plus particulièrement celles concernant les femmes, à partir notamment des données issues de l'INSEE ;
- Une seconde partie analysant la collectivité en tant qu'employeur, à travers la présentation de sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle, ainsi qu'un état des lieux des actions et politiques menées sur le territoire communal en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À travers ce rapport, la ville de Creil affirme sa volonté d'inscrire le principe d'égalité entre les femmes et les hommes comme un axe transversal de l'ensemble de ses politiques publiques, dans une logique d'amélioration continue et d'égalité réelle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du présent rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 33 voix pour, DECIDE

**Article unique** : de prendre acte du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

## 11 Présentation de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de*

*tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».*

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ». Cette notion recouvre :

- L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat ;
- Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

C'est-à-dire, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si, elles ne sont pas forcément intitulées « indemnités »

Ainsi, pour 2025, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal est le suivant :

NOM PRÉNOM	FONCTION(S)	MONTANT ANNUEL
Sophie DHOURY LEHNER	Maire : 37690.72€ Vice-Présidente ACSO : 13545€	51235.72
Jean-Claude VILLEMMAIN	Maire Adjoint : 13694.84€ Président ACSO : 40689.24€ Vice-Président SMDO : 9224.04€	63608.12
Karim BOUKHACHBA	Maire Adjoint : 15365.16€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	22137.60€
Najat MOUSSATEN	Maire Adjointe	15365.16€
Thierry BROCHOT	Maire Adjoint	15365.16€
Döndü ALKAYA	Maire Adjointe	15365.16€
Abdoulaye DEME	Maire Adjoint	15365.16€
Loubina FAZAL	Maire Adjointe	15365.16€
Adnane AKABLI	Maire Adjoint : 15365.16€ Conseiller Départemental : 32555.28€	47920.44€
Yesim SAVAS	Maire Adjointe	15365.16€
Cédric LEMAIRE	Maire Adjoint	15365.16€
Fabienne LAMBRE	Maire Adjointe	15365.16€
Babacar N'DIAYE	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mariline DUHIN	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Ammar KHOULA	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Catherine MEUNIER	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Fabrice MARTIN	Conseiller municipal délégué : 6821.88€ Vice-Président ACSO : 13545€	20366.88€
Hakim ZAHRAOUI	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Ahmet BULUT	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mohammed EL OUSTI	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Mohamed AIT MESSAOUD	Conseiller municipal délégué	6821.88€
Emmanuel PERRIN	Conseiller municipal délégué : 6821.88€ Conseiller Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	13594.32€
Anne-Gaëlle PEREZ	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Halimatou SAKHO	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Bérénice TALL	Conseillère municipale déléguée : 6821.88€ Conseillère Communautaire Délégué ACSO : 6772.44€	13594.32€
Leïla HAMADOUCHE	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Aïssata SOW	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Jenifer SENET	Conseillère municipale déléguée	6821.88€
Jessica ELONGUERT	Conseillère Municipale Déléguée	6821.88€
Moussa EL MOUSSAOUI	Conseiller municipal délégué	6821.88€

Il vous est demandé de prendre acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 33 voix pour, DECIDE

**Article unique** : Prend acte de l'état annuel 2025 de l'ensemble des indemnités de toute nature perçue par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Creil.

## 12 Bilan des paiements par carte bancaire 2025

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Conformément à la délibération n°8 du 11 décembre 2023, le relevé des opérations de la carte achat doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2025, arrêté au 31 décembre 2025.

Exercice 2025 - CAISSE EPARGNE HAUT DE FRANCE

N° bord	N° mandat	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1483	10740	CB 20/11/20025 SENDINBLUE MESSAGE CREDITS	81,60	0,00	81,60
1483	10741	FAC. 16275FA2510000025 DU 07/10/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT AOUT SEPT 2025	82,00	0,00	82,00
1580	11175	AVOIR 16275AVCA25110004 DU 02/12/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT 2025	-30,00	0,00	-30,00
1580	11175	FAC. 16275FA2407000024 DU 01/07/2024 COTISATIONS CARTE ACHAT AVRIL A MAI 2024	142,52	0,00	142,52
1580	11176	FAC. 16275FA2410000024 DU 01/10/2024 COTISATIONS CARTE ACHAT JUILLET A SEPT 2024	120,00	0,00	120,00
1580	11176	AVOIR 16275AVCA25110001 DU 02/12/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT 2025	-30,00	0,00	-30,00
1580	11177	AVOIR 16275AVCA25110002 DU 02/12/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT 2025	-30,00	0,00	-30,00
1580	11177	FAC. 16275FA2501000024 DU 02/01/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT OCT A DEC 2024	133,29	0,00	133,29
1580	11178	FAC. 16275FA2504000025 DU 01/04/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT JANV A MARS 2025	120,00	0,00	120,00
1580	11178	AVOIR 16275AVCA25110003 DU 02/12/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT 2025	-30,00	0,00	-30,00
1580	11179	FAC. 16275FA2507000025 DU 01/07/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT AVRIL A JUIN 2025	135,00	0,00	135,00
1580	11179	AVOIR 16275AVCA25110005 DU 02/12/2025 COTISATIONS CARTE ACHAT 2025	-30,00	0,00	-30,00
<b>TOTAL</b>					<b>664,41</b>

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2025 de la carte achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 33 voix pour, DECIDE

**Article unique** : Prend acte du rapport d'activité 2025 présenté.

## 13 Budget Principal - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

*Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment les éléments de rémunération, la durée effective du temps de travail (article D2312-3 du CGCT).*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce délai concerne les budgets sous instruction budgétaire M 57.*

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel dans la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement, sa stratégie financière et ses priorités à venir.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation au présent conseil municipal et fait l'objet d'un débat en conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote mais doit faire l'objet d'une délibération distincte car il est considéré comme une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Il vous est demandé de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, pour l'année 2026.

***Noureddine NACHITE*** : *Comme tout le monde attend pour prendre la parole, je vais la prendre en premier. Madame la Maire, chers collègues. Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie démocratique locale. Un moment de vérité, de transparence, un moment où l'on doit regarder la situation financière de la Commune et assumer la vision politique qui la guide. Il doit éclairer notre Assemblée, éclairer les habitants, dire la réalité. Or, à la lecture attentive de ce DOB 2026, un constat s'impose. Un constat clair, grave, préoccupant. Il existe un décalage profond entre votre discours et la réalité financière de la Ville. Vous présentez ce rapport comme la confirmation d'une gestion maîtrisée. Pourtant, les indicateurs financiers racontent une tout autre histoire. Une histoire moins flatteuse, plus inquiétante, que vous refusez de regarder en face.*

*L'épargne brute d'abord. Cet indicateur fondamental qui traduit la capacité réelle de la Commune à financer ses investissements sans s'endetter davantage, connaît une dégradation sans précédent. En trois ans, elle est passée de 14,5 % à 7,7 %. Oui, mon cher collègue. De 14,5 à 7,7 %. Une chute brutale, sévère, alarmante. Il y a déjà, vous le savez très bien, une procédure devant le Tribunal administratif. D'ailleurs, vous n'avez pas voulu répondre. Vous avez été mis en demeure à plusieurs reprises avant de répondre à la dernière minute. Je peux vous montrer vraiment, en tous les cas, le suivi que j'ai. Cela vous met mal à l'aise, cela aussi, mais je voulais juste le préciser. Vous en avez, des procédures ! Donc je répète. Une chute brutale, sévère, alarmante.*

*L'épargne nette, ensuite, s'est presque totalement évaporée, passant de 5 M€ en 2023 à moins de 500 000 € dans vos prévisions. 5 M€ à presque rien. Oui, Madame la Maire, votre politique a détruit les marges de manœuvre financières de notre Commune.*

*Dans le même temps, l'endettement s'est accru de manière significative, et votre budget prévoit une capacité de désendettement de 12 ans. 12 ans, ce n'est pas un détail technique, c'est un seuil critique, dangereux, qui fragilise durablement la Ville. Cette évolution ne peut être ni minimisée, ni relativisée, ni maquillée par des éléments de langage. Elle place Creil dans une dépendance accrue à l'emprunt dans un contexte de taux durablement élevés. Ces chiffres ne sont pas une opinion, ils viennent de votre propre rapport. Ils traduisent une réalité objective et financière inquiétante.*

*Madame la Maire, malgré cela, vous persistez à parler de « métamorphose ». Mais de quelle métamorphose parlez-vous ? Une métamorphose des équilibres financiers ? Ils se dégradent. Une métamorphose des marges ? Elles disparaissent. Une métamorphose de l'épargne ? Elle s'effondre. La vérité, Madame la Maire, est que ce DOB ne valide pas une métamorphose. Il acte un affaiblissement budgétaire, financier, structurel. Dans toute organisation rigoureuse, dans toute*

collectivité sérieusement pilotée, une telle trajectoire appellerait non pas à l'autosatisfaction, mais à la remise en question. Permettez-moi de dire clairement, Madame la Maire, que dans une entreprise privée, une telle gestion vous aurait conduit depuis longtemps à une sanction immédiate et à un licenciement.

Car ce que révèlent ces chiffres, ce n'est pas une réussite, ce n'est pas une stabilisation, c'est un échec. Oui, Madame LEHNER, votre gestion est un échec. Un échec financier, stratégique, politique. Et cet échec financier s'accompagne de décisions lourdes. La suppression de 65 emplois municipaux dans le plus grand silence. Majoritairement dans les services de terrain. 27 postes dans les services techniques, 18 postes dans les centres de loisirs, 6 postes dans les services culturels. Moins d'agents, moins de présence, moins de services publics. Il y a là une incohérence majeure. Vous affirmez défendre le service public, mais en réalité, vous en réduisez les moyens humains.

Votre métamorphose ? Un slogan. Une illusion. Un échec.

Au-delà des chiffres, ce DOB pose une question simple. Quelle vision pour Creil ? Ce document manque d'une chose essentielle, une direction claire, des priorités assumées, un cap structuré. Les investissements s'additionnent sans priorité, sans articulation cohérente avec les capacités financières réelles de la Commune. En fin de compte, ce DOB révèle une évidence. Vous restez dans la continuité, une continuité en pire. Ce rapport ressemble d'ailleurs parfaitement au programme de « Creil avec Sophie ». Un projet sans ambition qui prolonge les choix passés sans jamais les remettre en cause. Un modèle à bout de souffle qui a conduit notre Ville à l'échec. Madame la Maire, vos fautes financières sont graves, mais plus grave encore est votre incapacité à corriger la trajectoire, à assumer la réalité et à reconnaître l'évidence. Votre mandat est tout simplement un échec.

Face à vous, et face à cela, « Creil au cœur » propose une rupture responsable, une gestion rigoureuse, une transparence totale, des priorités claires. Parce que pendant que les finances vacillent, la sécurité se dégrade. 48 % de délits, 263 % stupéfiants, 169 violences sexuelles, 39 vols de véhicules. Ce sont les chiffres officiels du ministre de l'Intérieur, Madame la Maire. Vous allez encore dire que je raconte des bêtises, mais ce sont des chiffres vrais.

Nous, nous porterons la police municipale à 36 agents, une police de proximité visible et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Nous agirons sur le cadre de vie, la propreté, l'entretien et l'espace public. Nous lutterons contre l'habitat indigne, tolérance zéro. Nous investirons dans chaque génération, jeunesse, famille, senior. Nous soutiendrons réellement nos commerçants, nos associations et la vie locale. Nous recréerons de la vie, nous rendrons Creil meilleur, nous rendrons la fierté aux Creillois. Creil mérite mieux, une gestion sérieuse, une vision forte, un avenir solide. C'est le sens du projet de « Creil au cœur ». Je vous remercie.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous avez raison de faire campagne, Monsieur NACHITE. Vous n'aurez jamais autant de monde dans la salle à vos réunions publiques. Monsieur BROCHOT.

**Thierry BROCHOT** : Dans l'anaphore au futur que vous avez prononcée, vous avez oublié « Nous transformerons le Conseil municipal en meeting politique ».

**Noureddine NACHITE hors micro** : ... profitez très bien. Vous le faites à chaque fois sur les manifestations.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : ... Monsieur NACHITE, vous n'avez pas la parole. Vous la reprendrez ultérieurement si je vous en serai gré. Soyons bons joueurs. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur BOUKHACHBA.

**Karim BOUKHACHBA** : Mes chers collègues. Il s'agit du dernier Débat d'Orientation Budgétaire de cette mandature. Forcément, c'est un moment un peu particulier, parce qu'au-delà des chiffres, c'est aussi l'occasion de regarder le chemin parcouru, c'est-à-dire clairement quel sens politique on a voulu donner à notre action.

D'abord, il faut dire les choses, nous avons construit ce budget dans un contexte national compliqué. Vous l'avez vu dernièrement, le gouvernement a eu des difficultés à faire passer son budget. Cela avait donc un impact direct sur les collectivités. L'austérité a quand même été le fer de lance de ce gouvernement ultra-libéral. Bon nombre de personnes dans l'opposition étaient issues de la même obédience politique, c'est-à-dire la défense des plus riches. Il faut dire les choses, l'État demande des efforts importants alors que sur le terrain, les besoins sociaux ne diminuent pas, bien au contraire. Dans des villes populaires comme la nôtre, c'est nous qui sommes en première ligne pour répondre aux difficultés concrètes des habitants.

Malgré cela, notre majorité de gauche a fait un choix clair pendant ce mandat de ne pas renoncer, de ne pas gérer la Ville en mode austérité, mais de continuer à investir pour l'avenir et la vie au

quotidien. Quand on regarde le bilan, on peut le dire franchement, des écoles, des équipements publics, des espaces publics rénovés, des projets dans tous les quartiers. Ce sont des choses concrètes que les habitants voient, vivent tous les jours et auxquelles ils participent grâce au budget participatif installé durant cette mandature.

Comme élu communiste, je veux dire qu'on assume pleinement cette orientation. L'investissement public n'est pas un luxe ni une dépense de confort. C'est un outil pour réduire les inégalités, améliorer les conditions de vie et préparer l'avenir des jeunes. Le fait d'avoir maintenu les services publics municipaux tout en investissant fortement est un choix politique fort, fidèle aux valeurs de la gauche.

Je veux aussi saluer un point important, le choix de ne pas augmenter les impôts locaux ni les tarifs des services municipaux. Dans une période où beaucoup de familles ont du mal à boucler les fins de mois, c'est une décision essentielle. Le service public doit rester accessible à tous parce que ce n'est pas un privilège.

Maintenant, parce qu'on est une majorité vivante et que nous sommes des élus communistes, on veut aussi poser quelques exigences pour la suite. D'abord, on ne peut pas accepter que les communes soient mises sous la pression financière permanente des décisions nationales. Les villes comme la nôtre portent des politiques sociales indispensables. Si on veut vraiment réduire les inégalités en France, il faut arrêter de fragiliser financièrement les collectivités locales. Ensuite, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, que personne ne conteste, ne doit jamais se traduire par un recul du service public ou une dégradation des conditions de travail des agents municipaux. J'insiste sur les conditions de travail des municipaux parce qu'ils font vivre la commune, les services, en lien direct avec la population. Il faut le souligner parce que dans bon nombre d'interventions de notre opposition, les services publics et les agents ne sont pas mis en valeur.

On sera également attentif à ce que le tissu associatif continue d'être soutenu. Les associations, c'est le lien social, la jeunesse, la solidarité concrète sur notre territoire et notre Ville. Dans une période de tension sociale, elles sont indispensables.

Enfin, on doit continuer à garder le cap des investissements utiles qui répondent aux besoins réels des habitants, logements dignes – on l'a fait au niveau de l'agglomération avec une vraie politique volontariste, puisqu'on a mis en place des dispositifs accompagnés par des partenaires sur l'habitat indigne et l'accompagnement des copropriétés.

Il faut le souligner, dans la majorité, on a travaillé en lien avec la population sur des choses qui la préoccupent au quotidien. L'écologie populaire, le cadre de vie, l'accès aux services publics, c'est cela, une politique de gauche qui change vraiment la vie.

Ce dernier Conseil municipal est aussi l'occasion de dire que collectivement, notre majorité a montré qu'on pouvait gérer une ville avec un sérieux budgétaire sans renoncer à nos valeurs, une gauche qui agit, qui protège et qui construit. Le groupe communiste continuera à s'inscrire dans cette dynamique, soutenir ce qui améliore la vie des habitants, défendre le service public et porter toujours une exigence sociale forte. Je vous remercie.

**Amadou KA :** Madame la Maire, mes chers collègues. Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment de vérité. Il ne s'agit pas simplement de commenter des tableaux financiers, mais d'analyser la trajectoire de notre Commune dans un contexte national instable et contraint. Il faut reconnaître quand même que l'exécution budgétaire de 2025 a été plutôt rigoureuse. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 53,2 M€, exécutées à plus de 98 %. Les recettes réelles s'élèvent à 59 M€. L'épargne brute est maintenue à 4,8 M€, soit 8,3 % des recettes. Ces éléments traduisent un pilotage budgétaire plutôt sérieux. Mais il y a une fragilisation réelle, nous l'avons déjà évoquée lors des précédents débats budgétaires, à savoir que l'épargne nette, elle, chute. Elle chute drastiquement à 1,09 M€. Cela signifie qu'après remboursement du capital, en gros, il reste très peu de marge de manœuvre.

Je n'ai pas envie de vous assommer avec les chiffres. De toute façon, vous l'avez bien explicité, mais je voudrais pointer une alerte. Il y a un risque. On a toujours alerté l'Assemblée à ce niveau-là. C'est le contexte national. Le rapport rappelle que les dotations de l'État sont reconduites en valeur nominale, mais en réalité, elles vont plutôt s'éroder sous l'effet de l'inflation. Surtout, le gouvernement demande un effort de plusieurs milliards d'euros aux collectivités. Cela signifie concrètement un risque de baisse réelle des dotations, un encadrement accru des dépenses, des marges de manœuvre réduites pour les communes.

Je veux ici poser une question plutôt politique. Lorsque le gouvernement engage une trajectoire budgétaire contraignante pour les collectivités et que ce même gouvernement n'est pas censuré

parce que certains groupes parlementaires choisissent de le soutenir, il faut en tirer toutes les conséquences. Le Parti socialiste, auquel appartient la majorité municipale ici, a fait le choix de ne pas voter la censure. Ce choix national a des conséquences locales. On ne peut pas à la fois soutenir une stabilité gouvernementale qui impose des efforts aux collectivités et venir ensuite expliquer que les contraintes tombent du ciel. Il y a une cohérence politique à assumer.

Nous ne contestons pas l'ambition d'investissement. C'est un choix fort, mais ce choix repose sur près de 10 M€ d'emprunts nouveaux en 2026, et 11 M€ de subventions à sécuriser. Si les dotations diminuent ou que les financements d'État se resserrent, l'équation devient beaucoup plus fragile.

Nous ne sommes pas dans une posture de blocage ou quoi que ce soit. Nous reconnaissons simplement la qualité technique de la gestion, la recherche active de subventions, l'effort en direction de l'enfance et de la jeunesse, même si je pense qu'il faut en faire davantage et qu'on peut faire beaucoup mieux.

Mais nous alertons sur trois points : l'épargne nette est trop faible, la dette progresse rapidement, le risque politique national sur les dotations. C'est un choix externe qui pourrait déséquilibrer la trajectoire. En somme, c'est un budget, pas seulement une photographie, c'est une projection dans l'avenir. Dans un contexte où l'État demande des efforts supplémentaires aux collectivités, où les règles budgétaires européennes se durcissent, où les marges fiscales sont volontairement gelées, la prudence devrait plutôt primer sur l'accélération. Nous devons garantir que l'ambition d'aujourd'hui ne devienne pas la contrainte de demain. Je vous remercie.

**Adnane AKABLI** : Juste une petite question. Je ne sais pas si Monsieur KA peut me répondre. Quand tu parles de « déséquilibre » au niveau de l'épargne nette, peux-tu me dire les conséquences de ce déséquilibre, s'il te plaît ?

**Amadou KA** : « Les conséquences de ce déséquilibre » ; peux-tu répéter la question, s'il te plaît ?

**Adnane AKABLI** : Dans ton propos, tu parles vers la fin de la baisse de l'épargne nette et des conséquences de ce déséquilibre. Est-ce que tu peux me dire quelles en seraient les conséquences ?

**Amadou KA** : Cher collègue, il faut être attentif à ce que je dis et comprendre comment cela marche. Quand on parle de baisse d'épargne, c'est comme pour Monsieur tout le monde, quand on a des revenus, on a des dépenses, des crédits et un loyer à payer, etc. Là, j'ai parlé d'épargne nette qui baisse, qui est trop faible. Cela diminue simplement la marge de manœuvre. L'alerte portait simplement sur cette question de la marge de manœuvre plus tard. À faire attention puisqu'on a moins de marge, le jour où l'État décide de baisser les dotations des communes, fatalement, cela implique qu'ici, on en paye le prix. C'est aussi simple que cela.

**Adnane AKABLI** : Oui, mais tu parles de « déséquilibre » à la fin de tes propos. Est-ce que tu peux me dire juste... Non, c'est une question parce que je n'ai pas compris. C'est pour cela que je demande à Amadou. Quand tu parles de « déséquilibre », je veux juste savoir...

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Cela suffit, cet échange, s'il vous plaît.

**Amadou KA** : Oui, cela suffit, en fait.

**Noureddine NACHITE hors micro** : ... élève.

**Adnane AKABLI** : Les conséquences de ce déséquilibre.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Monsieur NACHITE, s'il vous plaît. Je pense que Monsieur KA est assez grand pour se défendre, surtout que l'échange est très cordial.

**Adnane AKABLI** : S'il te faut plus d'éléments, il n'y a pas de problème.

**Amadou KA** : C'est un risque de déséquilibre. Je ne dis pas qu'il y a un déséquilibre. Un risque de déséquilibre. Forcément, si on a moins de recettes et plus de dépenses, il y a un déséquilibre. C'est plus de dettes qui...

**Adnane AKABLI** : Oui, mais les conséquences de ce déséquilibre, ce serait quoi ? C'est ce que je veux juste savoir.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Monsieur AKABLI...

**Amadou KA** : Ce que cela signifie... Peut-être que mes propos ne sont pas très clairs. Dans ce cas, je comprends... Quand on a moins d'argent et moins de marges de manœuvre, on ne peut pas faire plus d'investissements. On a moins de marge de manœuvre. Je ne sais pas comment l'expliquer.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Messieurs, vous finirez cet échange autour d'un repas...

**Amadou KA** : Ou d'un manga. C'est mieux.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Après le Conseil, si vous le souhaitez – ou d'un manga.

**Adnane AKABLI** : Madame la Maire, en tant qu'adjoint en charge de la jeunesse, je souhaite intervenir sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour rappeler une chose essentielle. Ce document

démontre clairement que l'éducation et la jeunesse constituent aujourd'hui, encore et toujours, une priorité centrale de notre majorité municipale, derrière notre Maire, Sophie DHOURY-LEHNER.

N'en déplaise à certains, il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Ce ROB n'est pas un exercice théorique. Il traduit une vision des choix politiques et surtout une constance dans l'action.

Depuis plusieurs années, nous faisons le choix d'investir durablement pour les enfants, les jeunes, les familles, pour leur avenir dans notre Ville. Si l'on regarde simplement les projets engagés, réalisés ou en cours depuis 2024, on constate des investissements structurants, pensés sur le long terme et utiles au quotidien. Je pense notamment à la végétalisation de la cour de l'école Camus en 2025 qui améliore le cadre de vie des élèves tout en répondant aux enjeux climatiques. Je pense également à l'école Serge Bernard Luneau qui accueille aujourd'hui les enfants des écoles Rabelais et Montaigne pendant leurs travaux de rénovation, organisation exigeante, mais indispensable pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage à tous les élèves. Dans cette même logique, nous poursuivrons demain avec les rénovations des écoles Macé et Freinet afin que chaque enfant, dans chaque quartier, bénéficie d'équipements modernes, sûrs et adaptés.

Nous investissons aussi très tôt dans le parcours éducatif avec l'extension de la crèche Arc-en-ciel prévue pour septembre 2026, qui permettra de passer de 40 à 60 berceaux. C'est un soutien concret aux familles, à l'égalité des moyens et à l'attractivité de notre Ville.

Je vais également citer la rénovation de l'extension de l'école Vaillant, dont la livraison est prévue en 2026 et qui viendra encore renforcer notre offre éducative.

Tous ces projets témoignent d'une cohérence. Ils ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans une vision politique globale, ambitieuse, responsable et fidèle à nos engagements.

Mais au-delà de l'investissement, il y a aussi le fonctionnement. Là aussi, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2026, les dépenses de fonctionnement consacrées à la jeunesse et à l'éducation s'élèveront précisément à 2 435 880 €, soit 15,57 % de nos dépenses de fonctionnement. Cela signifie qu'une part très significative du budget communal est directement mise au service de la population. Je suis d'accord avec Monsieur KA, on peut toujours faire mieux. Mais déjà, c'est bien. C'est un choix politique fort, assumé, cohérent avec nos valeurs et nos engagements.

Alors oui, quand on voit au niveau national un gouvernement qui ferme des classes dans nos campagnes, dans nos villes, dans nos quartiers, et qui vient ensuite nous faire la morale sur l'éducation, il y a de quoi s'interroger.

Encore plus quand on entend ici, localement, une droite extrême qui nourrit de grandes ambitions, mais qui ne semble parfois ne pas bien comprendre ce qu'est un ROB, ni un budget, et qui diffuse volontairement ou non des chiffres fantaisistes, des analyses approximatives, voire des contre-vérités.

Et on se dit qu'il est temps de remettre un peu de sérieux dans ce débat public. Parce que la gestion d'une ville, ce n'est pas raconter n'importe quoi. Ce n'est pas faire des effets de tribune. Ce n'est pas faire campagne en plein Conseil municipal, ce n'est pas jouer avec les chiffres, c'est travailler, analyser, prévoir, investir et assumer ses choix.

Alors oui, pour finir, permettez-moi de citer avec un brin d'ironie une petite réplique : « ceux qui savent, doutent. Ceux qui ne savent rien, affirment ». Et ici, beaucoup affirment. Parfois, quand on entend certaines interventions, certaines affirmations, certains chiffres sortis de nulle part, on se dit que cette phrase n'a malheureusement rien perdu de son actualité.

Pour notre part, nous préférons continuer à agir, investir et défendre une politique éducative ambitieuse, juste et responsable, au service des jeunes, des enfants et des familles de Creil. Je vous remercie.

**Thierry BROCHOT** : Juste deux petites choses. Si vous regardez de près les tableaux de chiffres, on a un autofinancement en 2026 d'un peu plus de 9 M€ en comptant à la fois ce qui a été généré en 2025 et les reports successifs. Les 9 premiers millions seront autofinancés par la Commune en matière d'investissement.

La deuxième chose que je voulais préciser, parce que je l'ai juste survolé dans mon propos, c'était par rapport à l'État et au budget, on a tous suivi avec un peu d'inquiétude l'absence de budget, etc. Dans cette crainte, effectivement, il y a dans le budget des collectivités territoriales et les dotations de l'État une baisse encore significative. J'ai en tête 2,2 milliards, la dernière épure. Mais comme je l'ai dit et le répète, on ne va pas crier au loup. Il se trouve que Creil est épargné sur la saignée qu'opère l'État parce qu'on bénéficie de la dotation de solidarité urbaine. De ce point de vue-là, on ne va pas crier avant d'avoir mal. Pour 2026, les dotations qui nous ont été signifiées sont stables par

rapport à l'an dernier. La situation générale est donc assez inquiétante quant au financement des collectivités territoriales, mais nous n'en serons pas victimes cette année.

**Noureddine NACHITE** : C'est incroyable. Notre collègue aurait dû lire un peu plus son intervention parce qu'il la lit, mais il n'est même pas convaincu. C'est un peu dommage. C'est comme cela, c'est la vie. C'est vrai qu'il y a peut-être des gens dans le public qui envoient vite des messages sur des interventions, mais c'est comme ça.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Regardez votre propre téléphone, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE** : Cher collègue, quand on critique le gouvernement, comme l'a dit notre collègue Amadou KA, il aurait fallu peut-être censurer ce gouvernement et avoir le courage. Parce que faire de la politique, c'est aussi avoir le courage, et pas de simplement critiquer.

Ensuite, c'est vraiment une foutaise quand notre collègue dit que les impôts n'ont pas augmenté. Les impôts ont largement augmenté, chers collègues, en 2025. Oui, sur celui-ci. Mais vous avez tellement augmenté les impôts, la taxe foncière et l'impôt sur l'enlèvement des ordures ménagères qu'aujourd'hui, vous avez une bonne marge. Oui, mais dans ces conditions, ne racontez pas n'importe quoi parce que vous êtes à un mois des élections en disant « nous n'augmentons pas ».

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Monsieur NACHITE, pas d'invectives aux Conseillers, s'il vous plaît.

**Noureddine NACHITE** : Ok. On va en revenir aux faits.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous avez vu ? J'ai dit : s'il vous plaît.

**Noureddine NACHITE** : Oui, Madame la Maire. Franchement, je vous adore quand vous me parlez avec un grand sourire. Vraiment.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous allez encore me faire rougir, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE** : Vous voyez, je n'ai même plus envie de continuer parce que franchement, je n'ai pas envie de vous mettre mal à l'aise sur d'autres choses. Donc je vous dis merci pour m'avoir permis de prendre la parole une deuxième fois. Je vous remercie, Madame la Maire.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Je vous remercie également, Monsieur NACHITE. Je ne sais pas ce qui vous arrive ce soir. C'est sûrement l'effet du dernier Conseil municipal. Monsieur VILLEMAIN a souhaité prendre la parole.

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Madame la Maire, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais... cela me démange. Monsieur NACHITE a commencé son intervention en critiquant les résultats 2025. C'est son droit. Mais il termine par une série de promesses sans les budgéter. Je pense qu'il aurait dû ou pu faire l'exercice d'un contre-ROB.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Ainsi, on aurait pu enrichir le DOB. Il aurait pu nous dire, par exemple, dans quel secteur de la vie municipale, puisqu'il n'y a plus d'argent à l'entendre, il allait prendre l'argent pour financer la série de promesses qu'il a faites dans son catalogue électoral de la Redoute ou Amazon. Parce qu'il en a fait, des promesses.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Et les promesses doivent être financées. Mais comme pendant six ans, c'est la critique négative...

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Pendant six ans, c'est la critique négative, sans aucune proposition précise et budgétée que nous avons entendue ici autour de cette table. Moi, je me réjouis que les Creillois comprennent encore qu'il faut donner à Monsieur NACHITE sa retraite électorale, parce que je pense que l'âge fait des dégâts chez lui.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Monsieur KA, ensuite, a fait une critique nationale. C'est bien d'avoir un débat avec des aspects nationaux, ici, autour de cette table...

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Mais il faut savoir que la politique, c'est faire des choix. Souvent, ces choix sont entre le mauvais et le moins mauvais. Ce n'est jamais entre le mauvais ou le pire et le meilleur. Non. Sans budget, le pays partait à vau-l'eau. Nous avons obtenu – je parle en tant que socialiste, pas au nom de la majorité municipale – quelques avancées, mais nous avons aussi, en votant ce budget, permis le déblocage pour 2026 d'un certain nombre de subventions. Pas plus tard qu'à la fin de la semaine prochaine, nous allons à la Préfecture pour discuter du financement de la passerelle au-dessus des voies ferrées. C'est une subvention pour en partie 2026. S'il n'y a pas de budget, il n'y a pas de réunion, il n'y a pas de subvention. Les dotations : déjà en 2025, l'ANRU était à court de financement. L'ANRU a été obligé de revoir son calendrier en le prolongeant de deux ans

parce qu'ils n'ont pas assez d'argent. S'il n'y avait pas de budget, qu'aurait-on fait sur le quartier Rouher, sur Cavée de Senlis, sur le quartier du Moulin ? Beaucoup d'investissement, ce sont aussi des subventions que nous attendons de l'ANRU et d'autres administrations. Maurice Thorez avait dit à la CGT en 36 « il faut savoir arrêter une grève ». Moi, je vais plagier Maurice Thorez et je dirais qu'à un moment donné, il faut savoir s'il faut voter ou pas un budget pour l'intérêt du pays, pour qu'il puisse continuer à vivre. Sans subvention, sans dotation de l'État, c'était foutu. Merci.

**Noureddine NACHITE** : Que dire ? Je regrette presque d'avoir parlé des enregistrements de votre Directrice adjointe. Je vois que cela met très mal à l'aise votre Premier adjoint. Peut-être qu'il m'aurait répondu différemment. Je l'invite donc, s'il veut que je lui fasse une démonstration d'où nous allons récupérer cet argent pour financer tous nos projets, le 1<sup>er</sup> mars à 14h30 au Centre des cadres sportifs.

**Jean-Claude VILLEMAIN hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous risqueriez de le mettre mal à l'aise, Monsieur le Premier adjoint.

**Noureddine NACHITE** : Il est de plus en plus aigri. J'espère qu'il n'est pas sur votre liste ! Franchement, à un moment, il faut changer de logiciel. J'espère que vous avez mis fin...

**Sophie DHOURY-LEHNER** : S'il vous plaît. C'est lamentable.

**Noureddine NACHITE** : Mais non, ce n'est pas lamentable. Il est aigri depuis tout à l'heure, il me provoque. Je reste calme, mais à moment donné, j'ai envie de...

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Prévenez-moi quand vous serez énervé, parce que là...

**Noureddine NACHITE** : Franchement, si cela me tient...

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous clôturez, s'il vous plaît ?

**Noureddine NACHITE** : Oui, tout simplement, si vous voulez, je vous invite le 1<sup>er</sup> mars. J'en profite pour faire la communication parce qu'il m'a donné la parole. Le 1<sup>er</sup> mars, au Centre des cadres sportifs, il y aura la présentation de la liste et du projet. Si vous voulez, je pourrai vous donner quelques cours aussi sur les finances, comment récupérer, parce qu'à Creil, encore une fois, ce n'est pas le manque d'argent, mais le gaspillage dont vous faites part, qui est mauvais.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Monsieur NACHITE, c'est fini. Publicité non contractuelle. Y a-t-il d'autres prises de position ou de parole ? Je n'en vois pas.

Avant que je ne clôture. Mes chers collègues. Quand on n'a pas d'argument, on élève la voix, on ricane. Quand on n'a pas de projet, on intente des procès. Je commence volontairement par cette phrase parce qu'elle résume assez fidèlement ce que nous vivons depuis un an.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Vous coupez la parole de manière intempestive. Il va falloir soigner cela, monsieur NACHITE. « Elle est mal à l'aise », oui... Un an, et où certains conseillers municipaux d'opposition se sont réveillés à la veille des élections. Un an où ils ont tenté vainement de s'approprier le fonctionnement d'un budget communal avec les mêmes indignations théâtrales, les mêmes approximations répétées avec aplomb, et bien sûr, l'accusation devenue rituelle, celle d'un prétendu budget insincère.

Monsieur NACHITE, le 30 juin dernier, dans cette même enceinte, vous teniez les propos suivants, extraits parmi bien d'autres, tout aussi sidérants. « Votre budget 2025 est faux, car il repose sur des chiffres incertains, des recettes surestimées, des dépenses sous-évaluées de plusieurs millions d'euros ». Non satisfait de ces affirmations mensongères, vous avez indiqué que c'était mon incompetence qui vous obligeait à tenir de tels propos. Sans compter la phrase suivante : « La justice tranchera. Elle a l'habitude de reconnaître votre culpabilité ». Je ferme les guillemets. L'élégance, ce n'est pas ce qui vous caractérise le plus, je le savais. Mais en relisant ces propos, cela confirme encore une fois que votre conseiller occulte est tellement haineux qu'il vous met en grande difficulté, et ce n'est que le début, je le crains. Je vous souhaite bon courage pour convaincre les Creilloises et les Creillois, sans compter le Tribunal administratif, avec vos affirmations infondées et mensongères.

Ce que je déplore profondément, c'est l'image que vous renvoyez de notre Ville. À force de marteler des mensonges, certains pensent peut-être qu'ils finiront par produire un effet. Mais la gestion d'une ville ne se pilote ni à l'outrance, ni à la rumeur, encore moins avec des vidéos sur les réseaux sociaux, surtout d'aussi mauvaise qualité. Elle se pilote avec des chiffres, du droit, des responsabilités assumées et une vision claire.

Parlons sérieusement. « L'insincérité budgétaire », juridiquement, n'est pas une formule de tribune. Elle suppose soit une volonté délibérée de dissimulation, soit une inexactitude manifeste et grave dans les prévisions. Où est la dissimulation ? Où sont les recettes artificiellement gonflées ? Où sont

*les dépenses volontairement minorées ? Je le rappelle, l'exercice précédent s'est soldé par 689 189 € de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions. Non pas un déficit caché, non pas un effondrement annoncé, mais bien des recettes supérieures aux estimations. Voilà la réalité des faits.*

*Où sont les sous-estimations de dépenses obligatoires ? Je me permets également de rappeler le courrier du Préfet qui indiquait explicitement que « la Ville disposait des marges nécessaires pour faire face à ses engagements ». Les services de l'État eux-mêmes ont confirmé la solidité de notre trajectoire financière. Autrement dit, ceux qui contrôlent, vérifient et garantissent la légalité budgétaire ont validé notre trajectoire.*

*Les faits contredisent les postures. Alors non, ce budget n'est pas insincère, il est sérieux, maîtrisé, responsable, et surtout, cohérent avec le cap politique que nous assumons devant les Creilloises et les Creillois.*

*L'investissement en 2026 sera identique à celui de 2025. C'est un choix politique fort. Dans un contexte national incertain, un climat budgétaire tendu pour l'ensemble des collectivités, nous, nous faisons le choix de ne pas ralentir, de ne pas reculer, de ne pas céder au discours anxigène. Notre autofinancement atteint 8,6 M€. Ce chiffre n'est pas anecdotique. Il traduit notre capacité à investir par nous-mêmes, à préserver notre autonomie financière, à préparer l'avenir sans hypothéquer celui de nos enfants.*

*En 2025, d'une part, nous avons eu des recettes d'investissement en plus. 3 M€ en FCTVA, 810 K€ issus du Fonds Violences Urbaines qui réduisent d'autant le recours prévisionnel à l'emprunt. D'autre part, nous avons des recettes de fonctionnement supplémentaires, j'en ai déjà parlé, 689 189 €, soit des recettes totales de plus 4,4 M€. Cela améliore le niveau d'épargne et l'autofinancement prévisionnel de 2026.*

*Oui, nous poursuivons la métamorphose de notre Ville. Oui, les grands travaux engagés continueront. Oui, les projets structurants avancent. Et non, cela ne s'effondrera pas parce que certains le souhaitent ou tentent d'installer artificiellement le doute. Car derrière ces critiques répétées, il y a moins une analyse financière qu'un positionnement politique, celui de fragiliser l'action municipale en espérant fissurer la confiance. Une réalité arrangée, maquillée, simplifiée à l'extrême pour nourrir la suspicion plutôt que le débat. Nous avons le regret d'informer les oppositions que nous continuerons à gérer cette Ville avec sérieux, rigueur et responsabilité.*

*Je profite de cette occasion pour saluer le travail rigoureux et bienveillant avec les services qu'a mené Thierry BROCHOT dans l'exercice budgétaire 2025 et cette préparation du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est une bien belle manière de finir ce mandat, mon cher Thierry.*

*Je veux aussi profiter de ce débat pour saluer publiquement la qualité du travail de notre Directeur général des services, Francis LE PAPE. Malgré les accusations répétées qui vont se retrouver sur le bureau d'un juge, les insinuations et parfois les franchissements de lignes, il continue avec l'ensemble des services à garantir la solidité juridique, financière et administrative de nos décisions. Creil peut compter sur une administration compétente, loyale et engagée.*

*J'y associe l'ensemble de nos agents municipaux et nos fonctionnaires qui assurent chaque jour la continuité du service public. Malgré les critiques, les caricatures, une droite qui encore récemment proposait au mieux de dégrader leurs conditions de travail, au pire de remettre en cause leur statut même. Derrière ces discours, il y a une réalité simple. Affaiblir les agents, c'est affaiblir le service public, et affaiblir le service public, c'est affaiblir les Creilloises et les Creillois.*

*Nous faisons un autre choix, celui de la responsabilité budgétaire, de l'investissement utile, du respect de nos agents, d'un service public fort et exigeant.*

*Ce Rapport d'Orientation Budgétaire démontre une chose simple. Creil est solide, Creil investit, Creil avance et nous continuerons.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 33 voix pour, DECIDE

**Article unique :** prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2026.

## 14 Budget annexe EC'EAU PORT- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Mme DHOURY-LEHNER : M. BROCHOT pour le rapport

M. BROCHOT expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat s'applique au budget principal et au budget annexe. Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du budget principal et de la tenue de son débat d'orientation, il vous est présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Annexe de l'EC'EAU Port, suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est pris acte de la tenue du débat par cette délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Par délibération n°4 du conseil municipal en date du 25 juin 2018, a été créé le budget annexe de l'EC'EAU Port.

Le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation au présent conseil municipal et fait l'objet d'un débat en conseil municipal.

Il vous est demandé de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe de l'EC'EAU Port et du Débat d'Orientation Budgétaire de l'EC'EAU Port, pour l'année 2026.

**Noureddine NACHITE** : *Tout d'abord, Madame la Maire, contrairement à ce que vous voulez faire croire, le projet « Creil au cœur » est réaliste et finançable précisément parce qu'il repose sur des choix responsables. Il prévoit une réduction des dépenses de structure, une rationalisation de l'encadrement.*

*Madame la Maire, chers collègues. Ce DOB 2026 du budget annexe EC'EAU Port confirme une fois encore une réalité dérangeante. Ce projet est un échec. Un échec financier, de calendrier, stratégique. Il est temps de le dire clairement.*

*Rappelons les promesses. À l'origine, vous annoncez 9 M€ de ventes foncières. 9 millions. Aujourd'hui, les recettes sont revues à la baisse, 5 à 6 M€ au mieux. De 9 à 5 ou 6 M€. Madame la Maire, ce n'est pas une adaptation, c'est un décrochage massif.*

*Dans le même temps, le nombre de logements diminue, de 411 à 360 logements, plus de 50 logements perdus.*

*Moins de logements, moins de recettes, mais plus de dépenses, toujours plus de dépenses. Les prix de cession ont été baissés à plusieurs reprises. Prenons un cas révélateur, le lot B, refusé par un promoteur malgré une baisse de près de 500 000 €. Oui, 500 000 € de baisse et toujours aucun acheteur. Quand même à ce niveau, la personne n'achète pas, il faut avoir le courage de reconnaître que vous avez vendu du vent. Oui, vous avez vendu du vent aux Creilloises et aux Creillois. Car quand un projet ne trouve pas preneur et qu'il voit les recettes s'effondrer, perdre des logements et accumule les surcoûts, ce n'est pas un contretemps. C'est un modèle qui ne fonctionne pas. C'est tout simplement un échec.*

*Sur le calendrier, maintenant. Ce projet devait être livré autour de 2024-2025. Nous sommes en 2026 et que voyons-nous ? Des finitions repoussées, des échéances incertaines, un projet suspendu et des constructions hypothétiques. Le calendrier n'est plus maîtrisé, c'est donc un échec. Sur le plan financier, les dérives sont considérables. Selon la Chambre régionale des comptes, 30 à 32 % de surcoût. Un déficit prévisionnel supérieur à 7,5 M€. Des coûts de dépollution, de fondations et de travaux largement sous-estimés dès le départ. Sous-estimés, mal évalués, mal anticipés. Malgré cela, vous continuez à parler toujours de « métamorphose ».*

*Mais de quelle métamorphose parlez-vous ? Une métamorphose des coûts ? Ils explosent. Une métamorphose des recettes ? Elles chutent. Une métamorphose du calendrier ? Ils dérapent. Votre métamorphose ? Un slogan. Votre métamorphose ? Une illusion. Votre métamorphose ? Tout simplement un échec.*

*Que dire du port fluvial lui-même ? 60 anneaux. Seulement 60 anneaux. Trop peu pour être rentable. Des charges élevées, des recettes incertaines. Un équipement structurellement déficitaire. Résultat prévisible : un port durablement en déficit. Et qui paiera ? Toujours les mêmes, les Creilloises et les Creillois, toujours eux.*

*Posons la vraie question. Pour qui ce projet ? Pour quels plaisanciers ? Certainement pas pour la majorité des habitants de Creil.*

*Madame la Maire, il faut arrêter de s'entêter, de maquiller la réalité, de défendre ce qui ressemble de*

plus en plus à une foutaise coûteuse et mal calibrée. Creil mérite mieux qu'un port vitrine déficitaire. Creil mérite un projet utile, vivant et accessible, plutôt qu'un port déficitaire.

Avec « Creil au cœur », nous transformerons l'EC'EAU Port en véritable base nautique et de loisirs ouverte aux jeunes, aux familles, aux associations. Avec « Creil au cœur », un équipement dynamique, populaire... D'accord. Ce n'est pas grave, c'est normal. C'est le dernier Conseil municipal. C'est logique. Laissez-les s'exprimer.

Avec « Creil au cœur », je le répète parce que j'ai été interrompu et que je n'aime pas cela, nous transformerons l'EC'EAU Port en véritable base nautique et de loisirs ouverte aux jeunes, aux familles, aux associations. Un équipement dynamique, populaire, vivant, utile aux Creilloises et aux Creillois. Avec « Creil au cœur », nous défendrons des projets concrets, utiles, pensés pour les habitants, pas des projets d'images, hors sol, financièrement déséquilibrés.

Madame la Maire, ce DOB ne confirme pas une réussite. Il confirme un échec. Un échec financier, de calendrier, stratégique. Creil ne peut plus se permettre des échecs aussi coûteux. Je vous remercie.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Moi, je ne vous remercie pas, Monsieur NACHITE. Déjà, on va investir dans un dictionnaire des synonymes parce qu'échec, échec, échec... Vous pourriez rendre au moins l'exercice un peu plus agréable.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Mais il y a des synonymes au mot échec. La langue française est riche, Monsieur NACHITE. Au moins, cela nous rendrait l'exercice un peu plus agréable.

Vous manipulez les chiffres n'importe comment. Pardon de vous le dire encore une fois, mais c'est malheureusement la réalité. Je le redis très clairement, très simplement, il n'y aura pas d'ambiguïté dans mon propos. Il n'y a pas de baisse du nombre de logements. Il faut suivre quand on est en Conseil municipal. Il ne faut pas juste vous écouter, vous, mais écouter tout le monde. On a pris des délibérations rien qu'au dernier Conseil municipal pour céder les derniers terrains qui restaient à bâtir. On signe d'ailleurs les promesses de vente la semaine prochaine. Vous racontez absolument n'importe quoi.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Les tarifs sont dans les délibérations. Il faut suivre vos dossiers, Monsieur NACHITE.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Monsieur NACHITE, il faut être sérieux. On ne gère pas une mairie comme on gère une salle de gym.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu, moi. On ne gère pas une mairie comme on gère une salle de gym. On est structuré par un service qui s'appelle les Domaines.

**Noureddine NACHITE hors micro**

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Je vous explique les choses, Monsieur NACHITE, parce que vous ne comprenez pas la différence entre gestion privée et gestion publique. Nous ne sommes pas là pour faire du profit, Monsieur NACHITE, nous. Nous sommes là pour investir pour un territoire durable. Monsieur NACHITE, arrêtez de me couper la parole, je ne l'ai pas fait, moi. Vous dites vous-même que vous détestez qu'on vous coupe la parole et vous ne faites que cela aux autres. Vous voulez du respect ? Commencez à l'appliquer aux autres également, vous en aurez en retour.

On ne gère pas une municipalité comme on gère une salle de sport. On n'est pas là pour faire du profit, on est soumis à un service public d'État qui s'appelle les Domaines et qui fixe le prix du terrain à bâtir. C'est comme cela, Monsieur NACHITE. Même si on nous propose plus, on est contraint par ce prix du terrain, qui évolue avec le temps. Ce n'est pas moi qui fais les prix du marché.

Contrairement à tout ce que vous dites, tous les lots à bâtir sont construits. Le port est en bonne voie, il est construit, il n'attend plus que sa capitainerie qui arrive, avant de fonctionner. Que vous le vouliez ou non, malgré les événements et les crises, ce projet, vous le verrez parce que c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens, Monsieur NACHITE. Ce projet n'est pas un échec, mais une réussite.

**Jean-Claude VILLEMAIN** : Deux petits mots. Au lieu d'étudier les rapports et les délibérations qui nous sont soumises, Monsieur NACHITE préfère les informations et les ragots présents dans certains journaux. On n'a jamais lancé comme date 2025, sachant qu'on venait de passer le COVID, qu'il y avait la guerre en Ukraine. On savait très bien qu'on allait avoir des difficultés en termes d'attractivité des promoteurs qui étaient très frileux. Cela commence à bouger un peu. Madame la

*Maire vient de le dire. Suite à la délibération du dernier Conseil municipal, nous signerons mercredi en huit devant le notaire la promesse de vente des terrains restants. Par ailleurs, le lot B a un preneur avec qui on est en train de négocier, justement, pour finir l'ensemble de cet EC'EAU Port. Si certains pensent que c'est un port de plaisance – il y a même des idiots qui parlent sur le net de « yachts » – ces derniers ne pourront pas y rentrer. Il ne faut pas non plus exagérer. Ce sont des bateaux de petite taille, ici, comme sur la base de Saint-Leu-d'Esserent, des petites capacités. De plus, il est prévu dans le projet de faire venir une entreprise pour proposer du cabotage à partir de bateaux électriques, des promenades sur l'eau, pour que les familles creilloises puissent s'approprier cette belle rivière qu'est l'Oise pour naviguer entre les deux écluses de Sarron et de Creil. C'est aussi un but de promenade le long des quais de l'Oise, puisque parallèlement, l'ACSO met en place le long des berges une circulation douce qui ira de Nogent, au final, jusqu'à Saint-Leu-d'Esserent, et pourquoi pas plus loin si les zones d'intercommunalités veulent faire vivre les berges de l'Oise. C'est un projet d'ensemble, il ne faut pas s'arrêter à ce port dit « de plaisance ». On a toujours dit EC'EAU Port. Jamais « port de plaisance ». On sait très bien, moi le premier, que Creil n'est pas Cannes, heureusement, n'est pas Nice, heureusement, parce que c'est surfait. En plus, ils vont avoir la droite, voire la droite extrême, comme vous, Monsieur NACHITE.*

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Une dernière fois, Monsieur NACHITE. On a encore des délibérations importantes.

**Noureddine NACHITE** : Madame la Maire, avec tout le respect que je vous dois, vous ne faites aucun rappel à règlement. J'ai le droit d'être diffamé, injurié, mais cela ne vous dérange pas.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Je vous ai laissé faire campagne pendant ce Conseil municipal, alors que ce n'était ni le lieu ni le moment, Monsieur NACHITE. N'abusez pas de ma gentillesse. Ni de ma bienveillance.

**Noureddine NACHITE** : Vous le faites au quotidien. Vous aussi, vous me coupez la parole, Madame la Maire. Vous n'êtes pas respectueuse. Soyez gentille. Tout à l'heure, vous étiez beaucoup plus gentille avec un grand sourire. Je pense que vous devez le retrouver. Vous verrez, cela se passe très bien.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Je perds patience, Monsieur NACHITE. Venez-en au fait. On n'est pas à un dîner aux chandelles.

**Noureddine NACHITE** : Mais non, ne vous énervez pas. Cela se termine, plus que 4 ou 5 délibérations. Votre premier adjoint nous fait encore une fois l'impression de vivre dans un monde de Bisounours. « Vous allez voir, on va se balader, on va aller jusqu'à Saint-Leu-d'Esserent et vous verrez... Et ce n'est pas notre faute. C'est la presse, cette mauvaise presse qui raconte n'importe quoi, quand ce n'est pas l'opposition. » Je ne vous permets pas, Monsieur le Premier adjoint, de dire que je suis la droite et l'extrême-droite. Je ne vous le permets pas. D'accord ? Sinon, vous aussi, je vais vous attaquer pour diffamation. Vous êtes content, là ? C'est trop bon, ça ! Là, vous êtes content, là ?

**Jean-Claude VILLEMAIN hors micro**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte avec 27 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire de l'EC'EAU Port 2026 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget annexe 2026.

**Article 2** : la présente délibération sera exécutoire à compter de :

- Sa réception à la Préfecture de l'Oise,
- L'accomplissement des mesures de publicité.

## 15 Association Femmes sans Frontière - Convention pluriannuelle d'objectifs

**Mme DHOURY-LEHNER** : M. BOUKHACHBA pour le rapport

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Nous allons parler de Femmes Sans Frontières, et avant de donner la parole à Monsieur BOUKHACHBA, eu égard à la situation absolument inadmissible qu'elles ont vécu la semaine dernière avec cette intrusion, ces dégradations et ces vols, je souhaite évidemment publiquement renouveler le soutien inconditionnel que la Ville de Creil leur apporte. J'ai pu voir des

*commentaires absolument affligeants de colistier s'amusant à tirer sur des ambulances. Je tiens à rappeler quand même qu'une relation de bon partenariat avec la Ville et l'Institution que je représente ne signifie en rien des collusions politiques. Chaque association, chaque dirigeant associatif est libre et absolument libre d'avoir une vie citoyenne comme chacun d'entre nous ici. Personne n'a à les accuser de la sorte parce qu'ils entretiennent des bonnes relations. Nous, on ne demande pas aux associations d'être à notre botte ou nos larbins. On leur demande juste d'être polis et respectueux avec nous. Dans leur vie privée, ils font absolument ce qu'ils veulent. Il ne faut juste pas nous insulter, c'est tout ce qu'on demande. Et parce qu'une association entretient des relations de cordialité avec nous, de bon partenariat au service des Creillois, on l'accuse de collusion. Je tiens à dire ici à quel point je suis révoltée d'entendre cela. Bonne nuit au colistier qui tient ce type de parole, parce que franchement, il ne faut pas avoir de conscience ni de sens des responsabilités.*

#### **M. BOUKHACHBA expose :**

Le dynamisme du tissu associatif creillois est la résultante d'une volonté associative de participer à la vie de la Commune et de contribuer au « mieux être » des habitants.

La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, elle apporte également une aide administrative et technique aux associations pour leur fonctionnement ou la mise en place de projets.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions, et des projets présentés.

Dans la continuité du travail engagé avec l'association Femmes sans frontières depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis 2023, la Ville réitère son soutien à l'Association et souhaite formaliser ce partenariat à travers une Convention Pluriannuelle d'objectifs, que vous trouverez en annexe.

Cette convention pluriannuelle conclue entre la Ville et l'Association permet de garantir une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 € par an. Elle contribue ainsi à donner un cadre d'activité plus stable à l'association, en contrepartie d'une approche globale et structurée de son intervention, tout en respectant les valeurs de la République.

**Halimatou SAKO :** *Madame la Maire, chers collègues. Je souhaite rappeler ici l'importance majeure de Femmes Sans Frontières pour notre Ville et bien au-delà. Depuis plus de 40 ans, cette structure agit quotidiennement auprès des Creillois et des Creilloises, mais aussi des habitants des communes alentours, avec une constance et un engagement qui forcent le respect. Femmes Sans Frontières n'est pas seulement une association parmi d'autres. C'est un véritable monument de la vie locale, un repère pour des générations de familles qui y ont trouvé écoute, accompagnement et dignité. Son action relève pleinement de l'intérêt public, car elle participe à la cohésion sociale, à l'émancipation et au mieux-être de notre territoire. Aujourd'hui, alors que l'association traverse des difficultés, notre responsabilité collective est d'être au rendez-vous. Le soutien que nous lui apportons ne doit pas être seulement financier, même s'il est indispensable, mais aussi moral et politique. Soutenir Femmes Sans Frontières, c'est soutenir celles et ceux qui œuvrent chaque jour, souvent dans l'ombre, pour maintenir le lien social et faire vivre les valeurs de solidarité qui nous rassemblent. Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer tout mon attachement à cette association historique et à encourager notre Assemblée à continuer de l'accompagner avec confiance et reconnaissance. Merci.*

**Noureddine NACHITE :** *Tout d'abord, je tiens aussi à apporter tout mon soutien à Femmes Sans Frontières. Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi, Madame la Maire, parce que j'ai commenté par rapport à ce qui a été écrit par un ex-soutien. Vous parlez de « colistier ». Aucune liste n'a encore été déposée, donc c'était un soutien. Je vais vous lire mon commentaire parce que je pense que vous ne l'avez pas vu. « En tant que Noureddine NACHITE et chef de file du mouvement "Creil au cœur", je ne cautionne nullement les propos tenus par... J'apporte tout mon soutien à l'association Femmes sans Frontières qui traverse une épreuve difficile. Dans un moment comme celui-ci, la polémique n'a pas sa place. Le respect, la solidarité, la dignité doivent nous rassembler et non nous diviser. Noureddine NACHITE ». Je connais depuis plusieurs années Femmes Sans Frontières et je me serais mal vu, en tous les cas, cautionner des propos tels ceux qui ont été écrits. Merci.*

**Adnane AKABLI :** *Une petite question. Avons-nous des précisions sur l'affaire qui est en cours ? Je ne sais pas, y a-t-il eu une plainte ? Des personnes ont-elles été interpellées ?*

**Sophie DHOURY-LEHNER :** *Non, il n'y a pas eu d'interpellation. Je me suis rendue sur place vendredi après-midi pour me rendre compte de la gravité de la situation et leur apporter évidemment tout notre soutien. J'ai constaté des locaux absolument ravagés. La police nationale est bien sûr*

intervenue très rapidement pour procéder à des relevés, notamment d'empreintes classiques. Dans ce type de situation, une plainte est évidemment déposée, et j'espère que les auteurs pourront être interpellés. En tout cas, dans l'attente, nous leur apporterons évidemment tout le soutien nécessaire. Après tout ce qu'elles ont traversé, cette situation ne va pas arranger leurs affaires et il va falloir que nous jouions coudes serrés, si vous m'autorisez l'expression.

**Karim BOUKHACHBA** : Juste une précision. À l'issue, justement, de ta visite, on est passé avec le chef de la sécurité, Monsieur GRIGAU, pour justement aller au contact de l'association. On a rencontré la Directrice. La police municipale s'est engagée à faire des rondes pour sécuriser les lieux et la police nationale a confirmé qu'elle allait aussi faire des rondes pour rassurer et sécuriser. Bien entendu, il y a un suivi de la police municipale et de la police nationale. L'association est donc vraiment accompagnée par la Ville, mais aussi par ses services.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : Seront faits également très rapidement un certain nombre de travaux, je pense notamment à la porte qui sécurise le bureau de la Directrice et une fenêtre par laquelle les individus ont réussi à pénétrer dans le local. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur KA.

**Amadou KA** : Pour ma part, je ne retire aucune lettre, aucune virgule de toutes les interventions précédentes concernant le soutien à Femmes Sans Frontières, que je partage et soutiens également avec force. Cette association nous a vus grandir. Je suis de la rue de la Martinique et nos parents, nos mamans surtout, ont fréquenté cette association. Autant dire que ce qui leur arrive en ce moment nous touche profondément ; elles n'avaient certainement pas besoin de cela.

Cela étant dit, j'ai regardé un peu la convention et je vous avoue que les contraintes imposées dans cette convention me posent question. Ce sont simplement des questions. Vraiment, j'essaie juste de comprendre. Il y en a une notamment sur le fait de nommer un commissaire aux comptes ou un expert-comptable agréé. C'est une contrainte qui demande finances, et je voudrais savoir pourquoi on leur impose par exemple ce commissaire aux comptes, parce qu'il me semble quand même que leur budget n'atteint pas le seuil pour cette obligation, ni le montant de la subvention annuelle. C'est juste une question. Si vous pouvez m'éclairer là-dessus.

**Sophie DHOURY-LEHNER** : C'est une très bonne remarque. Je n'ai pas fait attention. Vous avez bien fait de nous alerter. Ce n'est pas la bonne version de la convention qui a été annexée – cette clause a été retirée. Effectivement, vous avez tout à fait raison, elle est en dessous des seuils obligatoires. Je pense que c'est un copier-coller malheureux au départ qui a été corrigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Femmes sans frontière et la ville de Creil pour la période 2026-2028.

**Article 2** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Femmes sans frontière, ainsi que tout avenant et document y afférent.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

## 16 Mise à jour du tableau des effectifs

Mme DHOURY-LEHNER : M. DEME pour le rapport

M. DEME expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8.

### I. Modifications – Créations/Suppressions

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)	SUPPRESSION (ETP)
<b>DGST</b>		
Technicien		1
Ingénieur	1	
<b>Direction Générale Éducation et Qualité de Vie</b>		

Rédacteur		1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
<b>Direction Vie de la Cité et Culture</b>		
Assistant de conservation		1
Rédacteur	1	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale		0.13
Professeur d'enseignement artistique de classe normale		0.25
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	0.375	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale		0.69
Assistant d'enseignement artistique	0.25	
Assistant d'enseignement artistique	0.10	
Assistant d'enseignement artistique	0.20	
<b>Tranquillité Publique</b>		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe		1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
<b>TOTAL</b>	<b>4.925</b>	<b>5.07</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (1 ETP)
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'ingénieur à temps complet (1 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 6h (0.375 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 5h (0.25 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 2h (0.1 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 2h (0.2 ETP)

**Article 2** : de supprimer les postes suivants au grade :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet (1 ETP)
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet (1 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 2h (0.13 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 4h (0.25 ETP)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 11h (0.69 ETP)

**Article 3** : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

**Article 4** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

## 17 Cession d'un bien sis 78 rue du Plessis Pommeraye

Mme DHOURY-LEHNER : M. EL MOUSSAOUI pour le rapport

M. EL MOUSSAOUI expose :

Dans le cadre de la mise en vente de leur propriété, Monsieur Joseph LUCCISANO et Madame Dominique LUCCISANO, propriétaires de la maison sise 78 rue du Plessis Pommeraye, souhaitent régulariser leurs empiètements sur les propriétés voisines et sollicitent l'acquisition des emprises concernées à l'euro symbolique. Oise Habitat et la Ville sont concernés par ces empiètements identifiés au plan ci-annexé. Cette situation semble résulter de la clôture installée par Oise Habitat il y a plus de 30 ans qui n'est pas implantée en limite de propriété. D'un commun accord avec Oise Habitat, il a été proposé de régulariser cette situation sous réserve de la prise en charge de tous les frais s'y rapportant par M. et Mme LUCCISANO.

Le bien de la commune issu des parcelles cadastrées section BC n°557 et 575, identifié au plan annexé à la présente délibération, est nouvellement cadastré sur Creil section BC n°872 et 874 pour une surface totale de 56 m<sup>2</sup> selon le document d'arpentage n°1785M du 30 septembre 2025.

Par délibération du 15 décembre 2025, le conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal de ce terrain.

Par avis en date du 9 décembre 2025, le Domaine a précisé que s'agissant dans les faits d'un transfert de charge régularisant une situation de fait, la cession à l'euro symbolique n'appelait aucune observation.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession au profit de M. et Mme LUCCISANO dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la cession à l'euro symbolique par la Commune au profit de Monsieur Joseph LUCCISANO et Madame Dominique LUCCISANO du bien cadastré section BC n°872 et 874 pour une superficie totale de 56 m<sup>2</sup> sis 78 rue du Plessis Pommeraye.

**Article 2** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

## **18 Convention d'objectifs entre l'association "Faïencerie-Théâtre de Creil" et la Ville de Creil**

Mme DHOURY-LEHNER : Mme SAVAS pour le rapport

Mme SAVAS expose :

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs 2025 avec l'association « la Faïencerie- Théâtre de Creil ». Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient d'en conclure une nouvelle pour l'année 2026.

Cette convention fixe les objectifs du partenariat entre la Ville de Creil et l'association, et a pour objet de préciser les conditions et les modalités d'octroi de subvention communale à l'association, pour l'année 2026, ainsi que les contrôles que la Ville est en droit d'effectuer. Cette subvention est dédiée à la réalisation d'objet statutaire de l'association, à travers des actions reconnues d'intérêt communal. Elle définit les objectifs précis du projet de concrétisation qui conditionne le versement d'une subvention. La Ville s'engage à soutenir financièrement l'association et fixe annuellement le montant du concours financier, en fonction des objectifs poursuivis. Outre le versement d'une subvention annuelle en numéraire, la Ville peut accorder son concours pour la mise à disposition de ses biens immobiliers. Cette mise à disposition (salles) est annuelle.

Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs 2026 avec l'association « la Faïencerie-Théâtre de Creil ».

**Déport des Élus** : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAVAS, Jessica ELONGUERT, Catherine MEUNIER, Leïla HAMADOUC, et monsieur Moussa EL MOUSSAOUI ne prennent part au vote du fait de leur implication dans l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 24 voix pour, 7 ne prenant pas part au vote, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention d'objectifs pour l'année 2026 avec l'association « Faïencerie-Théâtre de Creil ».

**Article 2 :** d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectif 2026 avec l'association « Faïencerie-Théâtre de Creil » ainsi que tout avenant ou document y afférent.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

## 19 Adhésion à l'association Arts Cirque Oise (ARCO)

Mme DHOURY-LEHNER : Mme SAVAS pour le rapport

Mme SAVAS expose :

L'association Arts Cirque Oise a pour mission de réunir en réseau les structures culturelles de l'Oise afin de valoriser les arts du cirque et de la rue.

Ses missions principales sont :

- Intervenir dans le champ de la diffusion, de l'expertise et dans l'accompagnement des artistes
- Se positionner comme un lieu ressource pour les acteurs du territoire qui souhaitent mettre en œuvre un projet autour des arts du cirque de la rue
- Veiller à l'ensemble de ses projets au respect de la diversité, à l'égalité femme-homme et aux enjeux du développement durable
- Défendre un projet à destination de tous les publics de son territoire en investissant l'espace urbain, rural ou encore les infrastructures des villes
- Dynamiser d'un réseau départemental et régional pour une meilleure diffusion des arts vivants et l'accompagnement des compagnies

L'adhésion annuelle est de 50 €.

Il vous est demandé d'approuver cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** d'autoriser l'adhésion de la ville à l'association Arts Cirque Oise.

**Article 2 :** de verser la cotisation annuelle d'un montant de 50 €.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

## 20 Règlement de la Dictée Creilloise 2026

Mme DHOURY-LEHNER : Mme SAVAS pour le rapport

Mme SAVAS expose :

Dans le cadre du mois des mots, les médiathèques de Creil organisent la Dictée Creilloise. Cet évènement, gratuit, est ouvert à tous, à partir de quinze ans, et se déroulera le samedi 4 avril 2026, à 10 heures 15, dans le Salon Canneville (Faïencerie). Une inscription préalable est obligatoire, le nombre de places étant limité à 40 personnes.

La dictée est proposée par l'animatrice de l'atelier « Dictée plaisir » qui est organisée chaque mois à la médiathèque Antoine Chanut. Le jury est composé de cette animatrice et de trois agents de la médiathèque. La correction collective est proposée au cours de la remise des prix, en salle Malek Chebel, dans la Médiathèque Antoine Chanut, le vendredi 10 avril 2026 à 10 heures 30.

Le principe est de faire le moins de fautes d'orthographe possible. Les trois premiers gagnants recevront un prix sous forme de chèque-lire offert par la municipalité et/ou un cadeau offert par notre partenaire.

La valeur des prix se détaille comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix d'une valeur moyenne de 60€
- 2<sup>e</sup> prix d'une valeur moyenne de 45€
- 3<sup>e</sup> prix d'une valeur moyenne de 30€

Il vous est proposé d'approuver l'organisation de la Dictée Creilloise le samedi 4 avril 2026, et d'adopter son projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 31 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'organisation de la Dictée Creilloise le samedi 4 avril 2026.

**Article 2** : d'approuver le règlement de la Dictée Creilloise, joint à la présente délibération.

**Article 3** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

## 21 Jeu concours - Nuit Européenne des Musées du 23 mai 2026

Mme DHOURY-LEHNER : Mme SAVAS pour le rapport

Mme SAVAS expose :

A l'occasion de la Nuit européenne des musées qui se déroulera le samedi 23 mai 2026, la direction des collections patrimoniales organise un concours gratuit, en lien avec le thème de la soirée « Bienvenue chez les Gallé ». Les joueurs devront répondre à une série de questions sur ce thème, en cherchant des indices dans les salles du musée Gallé-Juillet.

Les bulletins de participation seront distribués le samedi 23 mai 2026, de 20 heures 30 à 23 heures, et seront à déposer dans l'urne qui sera située dans la cour du musée Gallé-Juillet. Un tirage au sort désignera, parmi les bonnes réponses, les trois gagnants à qui seront remis des produits en lien avec les collections du musée. L'ensemble des lots représentera une valeur globale de 100 €.

Il vous est proposé d'approuver l'organisation du jeu-concours de la Nuit européennes des musées et d'adopter le projet de règlement du jeu-concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 33 voix pour, DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le principe de l'organisation du jeu concours de la nuit européenne des musées.

**Article 2** : d'adopter le règlement du jeu-concours en annexe.

**Article 3** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer le règlement du jeu-concours de la Nuit européenne des musées qui se déroulera le samedi 23 mai 2026, de 20 heures 30 à 23 heures.

**Article 3** : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation du jeu-concours gratuit lors de la Nuit européennes des musées, le samedi 23 mai 2026, de 20 heures 30 à 23 heures.

**Article 5** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire remercie les membres du conseil municipal de leur attention, leur souhaite une bonne soirée et clôt la séance à 21H45.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2026 est présenté, aux membres de l'assemblée nouvellement élus le 28 mars 2026, et arrêté lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026.

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



Jessica ELONGUERT

Secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le 08/04/2026